

PROCÈS-VERBAL
16^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LAVAL

Assemblée régulière
26 janvier 2017, à 18 h 30
Auditorium Réal-Dubord
Hôpital de la Cité-de-la-Santé
1755, boulevard René-Laennec, à Laval

| | |
|--------------|--|
| PRÉSENTS : | M. Yves Carignan, président Mme Marie-Hélène Desrosiers, vice-présidente Mme Caroline Barbir, secrétaire M. Jean Bélanger Dr Jacques Blais M. Jean-Claude Beaudry Mme Françoise Charbonneau Mme Nathalie Gadbois M. Louis Gaudreau M. Jean Laliberté Mme Grazia Maion Mme Claire Pagé M. Jean-François Payette Dre Martine Raymond Mme Kathleen Smyth-Gagnon Mme Hélène Trudel M. Guy Villeneuve |
| EXCUSÉ(S) : | Mme Anna Derda |
| INVITÉ(S) : | Mme Sylvie Bourassa, directrice générale adjointe Mme Kimberly Bussières, stagiaire M. Éric Champagne, directeur des ressources financières Mme Daissy, Cuaran Castro, stagiaire Mme Danièle Dulude, présidente-directrice générale adjointe M. Guy Germain, directeur adjoint ressources informationnelles Mme Isabelle Legault, adjointe à la présidente-directrice générale adjointe Dre Lise Lamothe, Ph D. Professeur titulaire, ESPUC M. Martin Lavertu, directeur des services techniques M. Érick Simard, stagiaire M. Gary Stoopler, directeur programme déficience Dr. Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique |
| RÉDACTRICE : | Mme Maryse Germain |

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président dépose l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 26 janvier 2017 pour adoption. Il informe le conseil d'administration des changements suivants : point 10.3 est déplacé au point 6.2, le point 13.1.3 est déplacé au point 6.3 et le point 13.2 est déplacé au point 6.4.

SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 26 janvier 2017, avec les changements ci-haut mentionnés.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 26 janvier 2017

HUIS CLOS (1755, boulevard René-Laennec, Laval, salle 1.56 de 18 h 30 à 19 h)

3. **Huis clos**
 - 3.1 Radiation d'un médecin spécialiste
 - 3.2 Comité de révision des plaintes médicales

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1755, boulevard René-Laennec, Laval, auditorium Réal-Dubord, 19 h)

4. Période de questions ⁽¹⁾
5. **Adoption des procès-verbaux :**
 - 5.1 Assemblée régulière du 24 novembre 2016
 - 5.2 Assemblée spéciale du 9 décembre 2016
 - 5.3 Assemblée spéciale du 22 décembre 2016
6. **Affaires découlant des rencontres précédentes**
 - 6.1 Tableau de suivis
 - 6.1.1 CA 24 novembre 2016 – Module Mère-enfant-famille de l'hôpital de la Cité-de-la-Santé et demande d'accès à l'information
Présentation des besoins de financement des organismes communautaires et autres OSBL en lien avec le
 - 6.2 Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), par la Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval
 - 6.3 Autorisation de signature d'un contrat avec la compagnie Innovtech Construction Inc.
 - 6.4 Politique sur la gestion du stationnement
7. **Rapport d'activités**
 - 7.1 Rapport du président
 - 7.2 Rapport de la présidente-directrice générale
 - 7.2.1 Dépôt de l'appel de candidature pour le poste de présidente-directrice générale adjointe ou président-directeur général adjoint du CISSS de Laval
8. **Agenda de consentement**
 - 8.1 **Affaires administratives**

- 8.1.1 Renouvellement des mandats et nouvelles nominations au Comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation (CRIR) du Montréal métropolitain
- 8.2 **Affaires médicales**
 - 8.2.1 Démissions de médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval
 - 8.2.1.1 Comité exécutif du CMDP du 27 octobre 2016
 - 8.2.1.2 Comité exécutif du CMDP du 10 novembre 2016
 - 8.2.1.3 Comité exécutif du CMDP du 24 novembre 2016
 - 8.2.2 Démissions de médecins spécialistes membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval
 - 8.2.2.1 Comité exécutif du CMDP du 27 octobre 2016
 - 8.2.2.2 Comité exécutif du CMDP du 10 novembre 2016
 - 8.2.3 Modifications de statut et de privilèges de médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval.
 - 8.2.4 Congés de médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval
 - 8.2.4.1 Comité exécutif du CMDP du 15 septembre 2016
 - 8.2.4.2 Comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016
 - 8.2.5 Congés de médecins spécialistes membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval
 - 8.2.5.1 Comité exécutif du CMDP du 15 septembre 2016
 - 8.2.5.2 Comité exécutif du CMDP du 22 décembre 2016
 - 8.2.6 Nomination des chefs de service
 - 8.2.6.1 Département de médecine spécialisée et familiale
 - 8.2.6.2 Département de médecine spécialisée
 - 8.2.7 Dépôt de la lettre du Dr Bureau concernant le recrutement de médecins de famille additionnel - Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- 9. **Affaires médicales**
 - 9.1 Nominations de nouveaux médecins de famille membres au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval
 - 9.1.1 Comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016
 - 9.1.2 Comité exécutif du CMDP du 22 décembre 2016
 - 9.2 Nominations de nouveaux dentistes et médecins spécialistes membres au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval
 - 9.2.1 Comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016
 - 9.2.2 Comité exécutif du CMDP du 22 décembre 2016
 - 9.3 Nomination d'un membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) au titre de membre honoraire-émérite
 - 9.4 Création de nouveaux services au sein du Département de médecine spécialisée
 - 9.5 Création d'un nouveau service au sein du Département de gynécologie-obstétrique
- 10. **Gouvernance et affaires corporatives**
 - 10.1 **Comité de gouvernance et d'éthique**
 - 10.1.1 Rapport du président
 - 10.1.2 Dépôt du projet de politique sur l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration du président, des administrateurs et des comités du conseil d'administration
 - 10.2 Politique régionale de développement social – suivi de la démarche d'élaboration

- 10.3 Modification (deuxième) de la structure d'encadrement supérieur au CISSS de Laval en enseignement universitaire et en recherche
- 10.4 Adoption des priorités organisationnelles du CISSS de Laval

- 11. **Qualité, sécurité et performance**
 - 11.1 Démarche « Entreprise en santé » du CISSS de Laval - Nouvelle Politique sur la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé, à la sécurité et au mieux-être
 - 11.2 Accès aux soins de santé et aux services sociaux en anglais au Québec / Résultats du sondage de satisfaction auprès de la population anglophone.
 - 11.3 Tableau de veille de la performance (dimension 3 de la salle de pilotage)

- 12. **Affaires cliniques**
 - 12.1 Programme Distinction - Services aux victimes d'AVC d'Agrément Canada (volet : services de réadaptation à l'interne)

- 13. **Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles**
 - 13.1 **Comité de vérification**
 - 13.1.1 Situation financière à la période 8 s'étant terminée le 12 novembre 2016
 - 13.1.2 Répartition de l'enveloppe régionale de maintien des actifs informationnels 2015-2016

- 14. **Correspondance**

- 15. **Divers**

- 16. **Date de la prochaine assemblée du conseil d'administration – 16 mars 2017**

- 17. **Levée de l'assemblée**

3. POINTS DISCUTÉS À HUIS CLOS ET RAPPORTÉS À L'ORDRE DU JOUR

3.1 Radiation temporaire d'un médecin spécialiste

Mme Barbir est invitée à présenter ce point à l'ordre du jour. Elle informe les membres du conseil d'administration de la radiation temporaire d'un médecin spécialiste à la suite d'une enquête menée par le Collège des médecins du Québec qui s'est conclue en une décision de culpabilité pour un médecin.

3.2 Comité de révision des plaintes médicales

Mme Marie-Hélène Desrosiers est mandatée par les membres du conseil d'administration pour discuter de la composition du comité de révision des plaintes avec les membres dudit comité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yves Carignan, président du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, souhaite la bienvenue à tous et invite Mme Véronique Lapalme à s'approcher pour la période de questions.

Q1 :

Soumise par : Mme Véronique Lapalme, de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Madame Lapalme prend la parole et informe le conseil d'administration de l'impact des compressions sur la santé psychologique de ses membres. Un sondage publié et mené par l'APTS et une équipe de chercheurs de l'Université Laval, démontre que six employés sur dix connaissent des indices de détresse élevée ou très élevée. Elle poursuit en citant quelques statistiques qui ont été publiées. Elle préconise qu'à titre d'employeur exemplaire, celui-ci se doit de faire un plan d'action sur la santé mentale au travail par la mise en place de conditions de travail et pratiques organisationnelles qui favorisent la santé mentale du personnel. À ce, elle poursuit avec la question suivante :

« Considérant les résultats du sondage effectué par une équipe de chercheurs de l'Université Laval démontrant une détresse élevée à très élevée auprès des travailleurs et travailleuses de la catégorie 4 à Laval, qu'est-ce que l'établissement compte faire pour atténuer cette détresse directement liée à la réorganisation (projet de Loi 10)

R1 :

Mme Barbir remercie Mme Lapalme pour sa question. Elle poursuit et explique qu'elle chargera la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques ainsi que l'équipe d'Entreprise en santé de prendre connaissance de l'ensemble des résultats afin d'élaborer un plan d'action répondant aux normes du programme Entreprise en santé.

Q2 :

Soumise par : Josée Blanchard, présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) du CISSS de Laval

Mme Blanchard fait part au conseil d'administration des problèmes rencontrés suite à la relocalisation des professionnels (principalement des travailleurs sociaux) vers les GMF et les impacts ressentis dans les CLSC lavallois au détriment de l'accessibilité des services et présente les questions suivantes :

- 1- « Comment l'établissement du CISSS de Laval envisage réduire l'attente d'une prise en charge par une travailleuse sociale des 180 usagers, usagères des services courants sur la liste d'attente ? »
- 2- « Comment l'établissement va-t-il s'assurer que le fardeau de la tâche des intervenantes en CLSC ne sera pas augmenté ? »

R2:

Mme Barbir remercie Mme Blanchard et précise qu'il s'agit de questions très importantes et qu'elles méritent qu'on s'y penche plus précisément. Elle affirme qu'elle chargera Mme Danièle Dulude, présidente-directrice générale adjointe, en collaboration avec la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, de faire un portrait de la situation et s'engage à faire parvenir un suivi par écrit.

Q3 :

Soumise par : Josée Blanchard, présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) du CISSS de Laval

« Quand octroierez-vous des vignettes sans frais aux salariées ayant des requis d'auto ? »

R3:

Mme Barbir, explique qu'on trouvera réponse à cette question une fois que le conseil d'administration aura adopté la *Politique sur la gestion du stationnement* du CISSS de Laval.

Q4 :

Soumise par : Josée Blanchard, présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) du CISSS de Laval

« Quand octroierez-vous des places de stationnement pour les mamans enceintes qui sont en attente d'une vignette à

l'hôpital de la Cité-de-la-Santé ? »

R4:

Mme Barbir explique qu'il faudra étudier cette question qui n'a pas été envisagée dans la politique soumise pour adoption ce soir. Elle assure Mme Blanchard qu'un suivi sera fait et une réponse lui sera transmise.

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

5.1 Assemblée régulière du 20 octobre 2016

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 novembre 2016 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 novembre 2016.

5.2 Assemblée spéciale du 9 décembre 2016

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 décembre 2016 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 décembre 2016.

5.3 Assemblée spéciale du 22 décembre 2016

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 décembre 2016 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 décembre 2016.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

6.1 Tableau de suivis

Document déposé :

- 6.1.1_Tableau de suivis CA 2015-2017

Le tableau de suivis des dossiers du conseil d'administration est déposé.

6.1.1 CA – Suivis de la rencontre du 24 novembre 2016 – Module Mère-enfant-famille (MEF) de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé et la demande d'accès à l'information

Documents déposés :

- 6.1.1_Suivi_Lettre réponse à Mme Dumaine_2017-01-09 _ Module MEF et accès à l'information;
- 6.1.1_Suivi_Lettre_demande d'accès à l'information à Mme Dumaine_2017-12-23.

Mme Barbir dépose une correspondance datée du 9 janvier 2017 en réponse aux questions posées par Mme Dumaine, présidente du Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (SIIIAL-CSQ) lors de la période de questions du conseil d'administration du CISSS de Laval du 24 novembre 2016 concernant, entre autres, le module Mère-enfant-famille (MEF).

6.2 Présentation des besoins de financements des organismes communautaires et autres OSBL en lien avec le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), par la Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval

Document déposé :

- . 6.2_Fiche CA Financement organisation communautaire

M. Marc Longchamps, coordonnateur de la corporation de développement communautaire de Laval (CDC), est invité à présenter ce point à l'ordre du jour.

La présentation intitulée *Soutien à l'action communautaire autonome « une contribution essentielle à la santé et au bien-être de la population »* illustre principalement le mandat de développement social et communautaire de la CDC, ses partenariats, le programme de soutien aux organismes communautaires et leurs missions afin sensibiliser les membres du conseil d'administration à la réalité des organismes communautaires et les besoins financiers qui s'y rattachent.

Mme Barbir remercie M. Longchamps pour cette présentation dynamique et indique que toutes les opportunités sont prises pour souligner l'apport du milieu communautaire à l'amélioration des soins et des services dans le réseau de la santé et des services sociaux.

6.3 Autorisation de signature d'un contrat avec la compagnie Innovtech Construction Inc. pour le projet d'aménagement des laboratoires de pathologie

Documents déposés :

- . 13.1.3_Fiche - Innovtech Construction Inc_laboratoires_pathologie;
- . 13.1.3_Analyse admissibilité et conformité complétée;
- . 13.1.3_CDesjardins à C Barbir - Alloc 3iéTomo-Hémodialyse-LaboPatho;
- . 13.1.3_Compte-rendu d'ouverture des soumissions;
- . 13.1.3_Portefeuille de projets retenus;
- . 13.1.3_Sommaire des couts.

M. Martin Lavertu, directeur des services techniques est invité à présenter ce point à l'ordre du jour.

À la suite de l'appel d'offres pour le projet d'aménagement des laboratoires de pathologie (projet Actifs + réseau n° 036680) AO n° 2016-085, l'entrepreneur général retenu est la compagnie Innovtech Construction Inc.

Le financement des travaux pour le projet d'aménagement des laboratoires de pathologie provient de diverses enveloppes telles que confirmées dans la lettre de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval datée du 25 mars 2014.

M. Lavertu, demande au conseil d'administration d'autoriser Mme Caroline Barbir, présidente-directrice générale, à signer le contrat avec la compagnie Innovtech Construction Inc.

RÉSOLUTION : 2016-01-294

Autorisation de signature d'un contrat avec la compagnie Innovtech Construction Inc. pour le projet d'aménagement des laboratoires de pathologie

ATTENDU nos obligations en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et en lien avec notre *Politique d'approvisionnement, d'approbation des requêtes et signatures des documents contractuels* (N° 021-2016-DL);

ATTENDU que le financement des travaux reliés au projet d'aménagement des laboratoires de pathologie provient de diverses enveloppes telles que confirmées dans la lettre de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval datée du 25 mars 2014;

ATTENDU le compte-rendu d'ouverture des soumissions du service des approvisionnements du CISSS de Laval;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre du 11 janvier 2017, d'autoriser madame Caroline Barbir, présidente-directrice générale, à signer un contrat avec la compagnie Innovtech Construction Inc. pour un montant total de 4 223 000 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval autorise madame Caroline Barbir, présidente-directrice générale du CISSS de Laval, à signer un contrat avec la compagnie Innovtech Construction Inc. pour un montant total de 4 223 000 \$ plus taxes.

6.4 Politique sur la gestion des stationnements

Documents déposés :

- . 13.2_Fiche _Adoption Politique gestion des stationnements;
- . 13.2_Politique sur la gestion des stationnements.

M. Martin Lavertu, directeur des services techniques, est invité à présenter ce point à l'ordre du jour.

Pour faire suite au comité de direction du 1^{er} novembre dernier ainsi qu'à la circulaire N°2016-023 émise par le MSSS, la politique portant sur la gestion des stationnements a fait l'objet d'une révision complète, et ce, afin d'harmoniser les processus ainsi que la tarification des stationnements de toutes les installations du CISSS de Laval qui s'échelonnent sur les quatre prochaines années et s'appliquera pour les employés et les visiteurs.

Le CUCI du CISSS de Laval ainsi que les comités des usagers du Centre jeunesse de Laval, de l'Hôpital juif de réadaptation et du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED) ont été consultés et ont pu exprimer leurs commentaires;

RÉSOLUTION : 2016-01-295

Politique sur la gestion des stationnements du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

ATTENDU les obligations du CISSS de Laval en vertu de la circulaire N° 2016-023 portant sur l'exploitation des activités accessoires commerciales;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification lors de sa séance tenue le 9 novembre 2016;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre du 11 janvier 2017, d'adopter *Politique sur la gestion des stationnements du CISSS de Laval* pour l'application de celle-ci dans toutes les installations du CISSS de Laval à partir du 1^{er} avril 2017. **ATTENDU QUE** le comité des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval ainsi que les comités des usagers du Centre jeunesse de Laval, de l'Hôpital juif de réadaptation et du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED) ont été consultés et ont pu exprimer leurs commentaires;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présenté et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval adopte à l'unanimité la *Politique sur la gestion des stationnements du CISSS de Laval* pour l'application de celle-ci dans toutes les installations du CISSS de Laval à partir du 1^{er} avril 2017.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

7.1 Rapport du président

M. Yves Carignan fait état de sa participation au colloque « Agir avec l'utilisateur, ses proches et la population pour de

meilleurs services sociaux et de santé » qui s'est tenu le 8 décembre dernier à Sherbrooke. Ce colloque présentait le concept de partenariat de soins et services, ainsi que le rôle du patient partenaire. Il a abordé également la question de l'engagement des citoyens et de la communauté tant dans la résolution de soins que dans l'évolution du système de santé

Il souligne l'excellence d'un projet du CISSS de Laval présenté lors du colloque et explique que M. Guy Bibeau, coordonnateur des services premières lignes et ambulatoires spécialisés du CISSS de Laval de la Direction du programme de santé mentale et dépendance, offre depuis le printemps 2016 une nouvelle modalité de service. Soucieux d'améliorer la hiérarchisation des services et de diversifier les façons de soutenir les Lavallois aux prises avec des problèmes de santé mentale, un service de soutien téléphonique basé sur un outil d'autogestion de soins Aller mieux à ma façon a été développé par le laboratoire de recherche Vitalité de l'UQUAM.

Mme Marie-Hélène Desrosiers, vice-présidente, informe le conseil d'administration de sa participation le 20 janvier dernier au lancement du Plan d'action régional de santé publique 2016-2020 et adresse des félicitations à Dr Trépanier et son équipe pour l'excellence de ce dossier.

7.2 Rapport de la présidente-directrice générale

7.2.1 Dépôt de l'appel de candidature pour le poste de présidente-directrice générale adjointe ou président-directeur général adjoint du CISSS de Laval

Document déposé :

- . 7.2.1_Appel de candidatures PDGA CISSS Laval

Suite à l'annonce du départ de Mme Danièle Dulude, prévu le 31 mars 2017, le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à un appel de candidatures pour le poste de présidente-directrice générale adjointe ou président-directeur général adjoint du CISSS de Laval qui se terminera le 27 janvier 2017 après quoi le processus de sélection débutera.

8. AGENDA DE CONSENTEMENT

8.1 AFFAIRES ADMINISTRATIVES

8.1.1 Renouvellement des mandats et nouvelles nominations au Comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation (CRIR) du Montréal métropolitain

Documents déposés :

- . 8.1.1_Fiche Renouvellement des mandats et nominations au CÉR du CRIR ;
- . 8.1.1_Abrégés renouvellement et nominations membres CÉR du CRIR_ 2016 ;
- . 8.1.1_2016 2017_Membres du CÉR et leur poste au comité ;
- . 8.1.1_Abrégés renouvellement et nominations membres CÉR du CRIR_ 2016 ;
- . 8.1.1_CV Agathe Frenette 2016 ;
- . 8.1.1_CV_Coralie Mercerat.

L'Hôpital juif de réadaptation est un des membres fondateurs du Pôle universitaire en réadaptation (PUR). Le PUR gère le Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR), une association de six centres de réadaptation : le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, le Centre de réadaptation Constance-Lethbridge, l'Hôpital juif de réadaptation, l'Institut Nazareth et Louis-Braille, l'Institut Raymond-Dewar et l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal (qui se retrouvent désormais au sein de quatre CISSS/CIUSSS).

Le mandat de certains membres du CÉR des établissements du CRIR arrive à terme en octobre 2016 et ces derniers

souhaitent renouveler celui-ci. De plus, à la suite du départ de deux membres (déménagement à l'extérieur de Montréal dans les deux cas), deux nouveaux membres doivent être nommés. Ainsi, le renouvellement des mandats des membres du CÉR ainsi que les nouvelles nominations doivent être approuvés par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION : 2017-01-296

Renouvellement des mandats et nouvelles nominations au Comité d'éthique de la recherche des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation (CRIR) du Montréal métropolitain

ATTENDU QUE l'Hôpital juif de réadaptation, établissement regroupé au CISSS de Laval, est membre du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR);

ATTENDU QUE depuis 2002, le comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CRIR est le CÉR désigné pour tous les établissements membres du CRIR;

ATTENDU QUE le renouvellement des mandats des membres du CÉR ainsi que les nouvelles nominations doivent être approuvés par le conseil d'administration du Pôle universitaire en réadaptation (PUR) ainsi que par tous les conseils d'administration des établissements membres du CRIR, dont le CISSS de Laval, en vertu d'une part de l'article 21 du Code civil, stipulant que la nomination des membres des CÉR désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux doit être faite par le conseil d'administration de l'établissement et d'autre part de l'article 6.2 de la politique officielle des Organismes en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains, mentionnant qu'il revient à la plus haute instance d'un établissement de constituer le CÉR ou plusieurs CÉR.

ATTENDU QUE les membres du CÉR, dont son président, sont nommés par le conseil d'administration du PUR ainsi que par le conseil d'administration de chaque établissement membre du CRIR, dont le CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le mandat de certains membres du CÉR des établissements du CRIR arrive à terme en octobre 2016;

ATTENDU QU'à la suite de la démission des membres réguliers et substituts détenant une vaste connaissance du domaine psychosocial en réadaptation, deux nouveaux membres détenant cette expertise doivent être nommés pour siéger au sein du CÉR du CRIR;

ATTENDU le processus de recrutement mis en place par le CRIR;

ATTENDU les demandes de renouvellement de candidatures reçues pour désigner les membres du CÉR des établissements du CRIR;

ATTENDU l'intérêt des personnes, ci-après nommées, envers les questions d'éthique de la recherche de même que leur expertise pour siéger au sein du CÉR;

ATTENDU QUE le CÉR des établissements du CRIR se compose comme suit :

- . une personne spécialisée en éthique;
- . une personne spécialisée en droit;
- . une personne possédant une vaste connaissance du domaine psychosocial en réadaptation;
- . une personne possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation;
- . un clinicien détenant une vaste connaissance des déficits sensoriels visuels ou auditifs;
- . un clinicien détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologiques;
- . une personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes adultes et aptes;
- . une personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes mineures ou inaptes;
- . deux personnes siégeant à titre de représentants du public. Ces personnes peuvent être des usagers.

ATTENDU QUE la composition du CÉR des établissements du CRIR doit comporter la présence d'au moins une

personne détenant une expertise pour chacun des champs de compétence suivants : les déficiences motrices, visuelles, auditives et du langage et de la parole;

ATTENDU QUE le nombre de représentants du public doit toujours correspondre à au moins 20 % des membres du CÉR des établissements du CRIR et que les personnes non affiliées à l'établissement provenant de la clientèle sont considérées comme des représentants du public;

Il est dument proposé et unanimement résolu de renouveler les mandats des personnes suivantes pour siéger au CÉR des établissements du CRIR :

- . **M. Yanick Farmer** à titre de personne spécialisée en éthique et ce, pour une période de deux ans;
- . **Me Delphine Roigt** comme membre substitut à titre de personne spécialisée en éthique et ce, pour une période de deux ans;
- . **Mme Isabelle Fournier** comme membre substitut à titre de clinicienne détenant une vaste connaissance des déficits sensoriels visuels ou auditifs, et ce, pour une période de deux ans;
- . **M. Dany Gagnon** comme membre substitut à titre de clinicien détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologiques, et ce, pour une durée de deux ans;
- . **Mme Diane L. Gaumont** à titre de personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes mineures ou inaptes et ce, pour une période de deux ans;
- . **Mme Dominique Labrèche** comme membre substitut à titre de personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes mineures ou inaptes, et ce, pour une période de deux ans;
- . **M. Michel Sinotte** à titre de représentant du public et ce, pour une période de deux ans;
- . **Mme Suzette McMaster Clément** à titre de représentante du public, et ce, pour une durée de deux ans.

Il est dument proposé et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes pour siéger au CÉR des établissements du CRIR :

- . **Mme Agathe Frenette** à titre de personne détenant une vaste connaissance du domaine psychosocial en réadaptation, et ce, pour une période de deux ans;
- . **Mme Coralie Mercerat** comme membre substitut à titre de personne détenant une vaste connaissance du domaine psychosocial en réadaptation, et ce, pour une période de deux ans.

8.2 AFFAIRES MÉDICALES

8.2.1 Démissions de médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Un questionnement est soulevé par quelques membres du conseil d'administration quant au nombre de démissions des médecins de famille en 2016 et les impacts qu'elles ont pu avoir.

De façon sommaire, deux phénomènes se sont produits simultanément. Le premier est attribuable à la transformation de la pratique hospitalière et l'augmentation des objectifs et des règles de prise en charge des médecins spécialistes. Le second phénomène est attribuable à l'obligation de l'augmentation de prise en charge de patients en GMF par les médecins de famille, faisant en sorte que ces médecins doivent travailler à l'extérieur de l'hôpital. En sus de cette modification, les médecins de famille, en plus de l'obligation de prise en charge, n'ont plus la nécessité de travailler en milieu hospitalier, car leurs activités de prise en charge sont désormais reconnues comme activités médicales particulières.

L'hôpital de la Cité-de-la-Santé a revu au cours des quatre dernières années la proportion de lits attribués aux médecins de famille par rapport aux médecins spécialistes. Antérieurement, les médecins de famille prenaient en charge près de 70 % des lits dressés. Au 31 décembre 2017, plus de 50 % des lits doivent être pris en charge par les médecins spécialistes.

8.2.1.1 Comité exécutif du CMDP du 27 octobre 2016

Documents déposés :

- . 8.2.1.1_Fiche_Démissions_Médecins de FAMILLE(3) CA 26-01-2017_VF
- . 8.2.1.1_Lettre_Démissions Médecins de FAMILLE(3) CA du 26-01-2017_VF

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.2 du *Règlement transitoire de régie interne* du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du *Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval*.

RÉSOLUTION : 2017-01-297

Démissions de médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval présentées au comité exécutif du 27 octobre 2016

ATTENDU la conformité des demandes de membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement en vertu de l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP du CISSS de Laval*;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du comité exécutif du CMDP du 27 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, accepte les démissions suivantes :

Docteur(e) Sami Hammam, médecin de famille, permis 13-424.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 5 janvier 2017.

Docteur(e) Marie-Josée Poulin, médecin de famille, permis 91-070.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé ;
- Date : 17 mars 2016.

Docteur(e) Karine Dumont, médecin de famille, permis 10-281.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 3 janvier 2017.

Docteur(e) Judith Helszajn, médecin de famille, permis 91-209.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;

- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 1er janvier 2017.

Docteur(e) Fabienne Grou, médecin de famille, permis 79-085.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC du Marigot;
- Date : 1er juillet 2015.

Docteur(e) Anne-Sophie Marsolais, médecin de famille, permis 99-019.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 18 août 2016.

8.2.1.2 Comité exécutif du CMDP du 10 novembre 2016

Documents déposés :

- . 8.2.1.2_Fiche_Démissions_Médecins de FAMILLE(2) CA 26-01-2017_VF;
- . 8.2.1.2_Lettre_Démissions Médecins de FAMILLE(2) CA du 26-01-2017_VF.

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.2 du *Règlement transitoire de régie interne* du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du *Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval*.

RÉSOLUTION : 2017-01-298

Démissions de médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval présentées au comité exécutif du 10 novembre 2016

ATTENDU la conformité des demandes de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement en vertu de l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP du CISSS de Laval*;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du comité exécutif du CMDP du 10 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, accepte les démissions suivantes :

Docteur(e) Marie-Françoise Mégie, médecin de famille, permis 81-558.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean, CLSC du Ruisseau-Papineau/CHSLD Sainte-Dorothée, Maison des soins palliatifs de Laval;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC du Marigot, CLSC du Ruisseau-Papineau, Maison des soins palliatifs de Laval;
- Date : 31 décembre 2016.

Docteur(e) France Simard, médecin de famille, permis 86-220.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 6 janvier 2017.

Docteur(e) Gilles Plamondon, médecin de famille, permis 80-061.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean, CLSC du Ruisseau-Papineau/CHSLD Sainte-Dorothée;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC du Marigot, CLSC du Ruisseau-Papineau;
- Date : 16 décembre 2016.

Docteur(e) Julie Rioux, médecin de famille, permis 08-118.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Unité de médecine de famille-Cité-de-la-Santé;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, UMF (enseignement), Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 1er février 2017.

Docteur(e) Mario Boucher, médecin de famille, permis 86-144.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 6 janvier 2017.

Docteur(e) Eveline Wecowski, médecin de famille, permis 01-116.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 29 septembre 2016.

Docteur(e) Valérie Brais, médecin de famille, permis 16-286.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC du Marigot;
- Date : 11 janvier 2017.

8.2.1.3 Comité exécutif du 24 novembre 2016

Documents déposés :

- . 8.2.1.3_Fiche_Démissions_Médecins de FAMILLE CA 26-01-2017_VF;
- . 8.2.1.3_Lettre_Démissions Médecins de FAMILLE CA du 26-01-2017_VF.

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.2 du *Règlement transitoire de régie interne* du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du *Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval*.

RÉSOLUTION : 2017-01-299

Démissions de médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval présentés au comité exécutif du CMDP le 24 novembre 2016

ATTENDU la conformité des demandes de membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement en vertu de l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP du CISSS de Laval*;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du comité exécutif du CMDP du 24 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, accepte les démissions suivantes :

Docteur(e) Josée Houde, médecin de famille, permis 81-558.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 16 janvier 2017.

Docteur(e) Marie-Claudiel Amyot, médecin de famille, permis 02-349.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 1er février 2017.

Docteur(e) Julie Giroux, médecin de famille, permis 03-403.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 1er janvier 2017.

Docteur(e) Patrick Parisé, médecin de famille, permis 99-146.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;

- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 1er mai 2017.

Docteur(e) Marie Aubin, médecin de famille, permis 85-095.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 19 novembre 2016.

8.2.2 Démissions de médecins spécialistes membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

8.2.2.1 Comité exécutif du CMDP du 27 octobre 2017

- . 8.2.2.1_FICHE_Démissions_Médecins SPÉCIALISTES CA 26-01-2017_VF;
- . 8.2.2.1_Lettre_Démissions_Médecins SPÉCIALISTES CA du 26-01-2017_VF.

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.2 du *Règlement transitoire de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du *Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval*.

RÉSOLUTION : 2017-01-300

Démission d'un médecin spécialiste membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval présentée au comité exécutif le 27 octobre 2016

ATTENDU la conformité des demandes de membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement en vertu de l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP du CISSS de Laval*;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter la démission présentée à la séance du comité exécutif du CMDP du 27 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, accepte la démission suivante :

Docteur(e) Krystel Paris, gynécologue-obstétricien, permis R-16707.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Gynécologie-obstétrique;
- Type ou nature des privilèges : Cryothérapie, Échographie obstétricale, Échographie pelvienne, Gynécologie oncologie, Obstétrique et gynécologie, Laser, Procédures endoscopiques, Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 1er juillet 2016.

8.2.2.2 Comité exécutif du CMDP du 10 novembre 2016

Documents déposés :

- . 8.2.2.2_FICHE_Démissions_Médecins SPÉCIALISTES(2) CA du 26-01-2017_VF;
- . 8.2.2.2_Lettre_Démissions_Médecins SPÉCIALISTES(2) CA du 26-01-2017_VF.

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.2 du *Règlement transitoire de régie interne* du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du *Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval*.

RÉSOLUTION : 2017-01-301

Démission d'un médecin spécialiste membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval présentée au comité exécutif le 10 novembre 2016

ATTENDU la conformité des demandes de membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement en vertu de l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP du CISSS de Laval*;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du comité exécutif du CMDP du 10 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, accepte la démission suivante :

Docteur(e) Gilles Poupart, médecine communautaire, permis 71-345.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Santé publique, Santé environnementale et santé au travail;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Direction Santé publique;
- Date : 30 juin 2017.

8.2.3 Modifications de statut et de privilèges de médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Documents déposés :

- . 8.2.3_FICHE_Modification_Médecins de FAMILLE ;
- . 8.2.3_Lettre_Modification_Médecins de FAMILLE.

Les modifications de statut et de privilèges présentées au conseil d'administration sont faites en conformité avec le *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan autorisé des effectifs médicaux et dentaires du *Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval* et sur la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP).

Le CECMDP a accepté les recommandations du comité d'examen des titres concernant ces modifications. Les candidats ont été informés de ces modifications rattachées à leur nomination.

RÉSOLUTION : 2017-01-302

Modifications de statut et de privilèges de médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres en date du 28 octobre 2016;

ATTENDU que les membres concernés ont été informés de ces modifications de statut ou privilèges rattachées à leur nomination;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au Conseil d'administration d'accepter les modifications de statut ou de privilèges entérinées à la séance du comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval accepte les modifications de statut ou de privilèges des membres suivants :

Docteur(e) Thérèse Nguyen, médecin de famille, permis 03-166 : il est accepté de retirer du département de médecine familiale, le service d'hospitalisation et le site Hôpital de la Cité-de-la-Santé, à ses privilèges actuels.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges actuels : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) actuel(s) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé.

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean;
- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) actuel(s) d'exercice : Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean.

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC du Ruisseau-Papineau/CHSLD Sainte-Dorothée;
- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) actuel(s) d'exercice : Centre d'hébergement Sainte-Dorothée.

RETRAITS

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges actuels : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date : 2016-02-03.

PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean;
- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean;

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC du Ruisseau-Papineau/CHSLD Sainte-Dorothée;
- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Centre d'hébergement Sainte-Dorothée.

Docteur(e) Florence St-Pierre, médecin de famille, permis 08-251 : il est accepté d'ajouter deux sites soit le Centre de Pédiatrie sociale de Laval, au sein du service Centre jeunesse du département de Médecine familiale, ainsi que le CLSC du Ruisseau-Papineau, au sein du service CLSC du Ruisseau-Papineau/CHSLD Sainte-Dorothée du département de Médecine familiale, sans retrait de privilèges actuels.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean;
- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) actuel(s) d'exercice : CLSC du Marigot.

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Obstétrique;
- Type ou nature des privilèges actuels : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) actuel(s) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé.

AJOUTS

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Centre jeunesse;

- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Centre de Pédiatrie sociale de Laval;
- Date : 2016-10-03.

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC du Ruisseau-Papineau/CHSLD Sainte-Dorothée;
- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC du Ruisseau-Papineau;
- Date : 2016-10-03.

PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean;
- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC du Marigot.

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Obstétrique;
- Type ou nature des privilèges actuels : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé.

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Centre jeunesse;
- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Centre de Pédiatrie sociale de Laval;
- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC du Ruisseau-Papineau/CHSLD Sainte-Dorothée;
- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC du Ruisseau-Papineau.

Docteur(e) Laurent Carty, médecin de famille, permis 15-178 : il est accepté de retirer du département de médecine familiale, le service d'hospitalisation et le site Hôpital de la Cité-de-la-Santé, à ses privilèges actuels.
STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges actuels : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) actuel(s) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé.

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean;
- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) actuel(s) d'exercice : CLSC du Marigot.

RETRAITS

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges actuels : Hospitalisation;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé.
- Date : 2016-10-17.

PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean;
- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC du Marigot.

Docteur(e) Marie-Rose Shoucri, médecin de famille, permis 15-049 : il est accepté de retirer du département de médecine familiale, le service du CLSC du Ruisseau-Papineau/CHSLD Sainte-Dorothée et le site CLSC du Ruisseau-Papineau, à ses privilèges actuels.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE ACTUELS

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
 - Type ou nature des privilèges actuels : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
 - Lieu(x) actuel(s) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé.

 - Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC du Ruisseau-Papineau/CHSLD Sainte-Dorothée;
 - Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
 - Lieu(x) actuel(s) d'exercice : CLSC du Ruisseau-Papineau.
- RETRAITS
- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC du Ruisseau-Papineau/CHSLD Sainte-Dorothée;
 - Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
 - Lieu(x) d'exercice : CLSC du Ruisseau-Papineau.
 - Date : 2016-06-15.

PRIVILÈGES DE PRATIQUE MODIFIÉS

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges actuels : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé.

CES PRIVILÈGES SONT ASSUJETTIS AUX OBLIGATIONS SUIVANTES :

1. le respect des règles et des règlements du département, du CMDP et de l'établissement;
2. la participation aux réunions du service ou du département dont il est membre;
3. la participation aux activités cliniques de l'établissement, y compris la garde;
4. la participation à des activités d'enseignement;
5. la participation à des activités de recherche, le cas échéant;
6. le respect du code de déontologie de l'ordre professionnel;
7. la présentation de votre preuve de demande de titre facultaire (universitaire) dans un délai de 6 mois après la tenue du conseil d'administration;
8. la participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
9. la participation aux activités médicales prévues à une entente visée aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de la santé et des services sociaux;
10. la participation aux réunions du CMDP et aux comités auxquels il aura été nommé;
11. l'obligation de s'acquitter, dans les délais prescrits, de sa cotisation correspondant à son statut telle que déterminée à l'assemblée générale du CMDP;
12. le respect du règlement relativement au parachèvement des dossiers médicaux;
13. l'obligation de fournir annuellement au directeur des services professionnels une preuve de sa police d'assurance responsabilité;
14. l'adhésion à un programme de formation continue et le respect des exigences relatives au développement professionnel continu, selon les modalités stipulées par le Collège des médecins du Québec;
15. l'obligation de se conformer au code d'éthique et à la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail;
16. l'offre de soutien temporaire dans une installation où des problèmes urgents ou semi-urgents sont constatés en vertu de l'article 61 de la Loi sur les services de la santé et des services sociaux.

8.2.4 Congés de service de médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

8.2.4.1 Comité exécutif du CMDP du 15 septembre 2016

Documents déposés :

- . 8.2.4.1_FICHE_Congés_Médecins de FAMILLE(2) ;
- . 8.2.4.1_Lettre_Congés_Médecins FAMILLE(2).

Des demandes de congés de service dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.2 du *Règlement transitoire de régie interne* du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du *Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval*.

Des nouvelles règles de gestion des plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité ont été transmises par le ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS) le 28 novembre 2016. En vertu de ces règles, les congés de service doivent maintenant être entérinés par les conseils d'administration (CA) des établissements et les résolutions du CA et par la suite transmises au MSSS. En l'absence d'indication quant aux congés de service de médecins de famille, la même règle leur est donc appliquée.

RÉSOLUTION : 2017-01-303

Congés de service de médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval présentés au comité exécutif du CMDP le 15 septembre 2016

ATTENDU QUE les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit maintenant adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du congé de service des membres;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres en date du 24 août 2016 recommande à l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les dates de début et de fin du congé de service des membres;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, recommande au Conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin du congé de service des membres tel qu'entérinées à la séance du comité exécutif du CMDP du 15 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval confirme les dates de début et de fin du congé de service des médecins de famille suivants :

Docteur(e) Diem Hong Nguyen, médecin de famille, permis 93-154.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Sainte-Rose/CHSLD Rose-de-Lima;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé, CLSC de Sainte-Rose;
- Date du congé de service : 3 juin 2016 au 5 septembre 2016.

Docteur(e) Suzanne Mailly, médecin de famille, permis 90-148.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Gériatrie;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé, Centre ambulatoire;
- Date du congé de service : 1er octobre 2016 au 1er octobre 2017.

Docteur(e) Caroline Morin, médecin de famille, permis 14-593.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;

- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 1er septembre 2016 au 1er septembre 2017.

Docteur(e) Emmanuelle Deneault-Lombart, médecin de famille, permis 11-055.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Médecine d'urgence;
- Type ou nature des privilèges : Échographie au département d'urgence (EDU), Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service: 20 juin 2016 au 1er février 2017.

8.2.4.2 Comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016

Documents déposés :

- . 8.2.4.2_FICHE_Congés_Médecins de FAMILLE ;
- . 8.2.4.2_Lettre_Congés_Médecins de FAMILLE.

Des demandes de congés de service dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.2 du *Règlement transitoire de régie interne* du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du *Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval*.

Des nouvelles règles de gestion des plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité ont été transmises par le ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS) le 28 novembre 2016. En vertu de ces règles, les congés de service doivent maintenant être entérinés par les conseils d'administration (CA) des établissements et les résolutions du CA par la suite transmises au MSSS. En l'absence d'indication quant aux congés de service de médecins de famille, la même règle leur est donc appliquée.

RÉSOLUTION : 2017-01-304

Congés de service de médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval présentés au comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016

ATTENDU QUE les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit maintenant adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du congé de service des membres;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres en date du 28 octobre 2016 recommande à l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les dates de début et de fin du congé de service des membres;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin du congé de service des membres tel qu'entérinées à la séance du comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval confirme les dates de début et de fin du congé de service des médecins de famille suivants :

Docteur(e) Fannie Chau, médecin de famille, permis 12-632.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 1er juillet 2016 au 1er juillet 2017.

Docteur(e) Ludmila Kireva, médecin de famille, permis 15-338.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé ;
- Date du congé de service : 27 septembre 2016 au 6 janvier 2017.

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Gériatrie;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé ;
- Date du congé de service : 27 septembre 2016 au 6 janvier 2017.

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Sainte-Rose/CHSLD Rose-de-Lima;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC de Sainte-Rose ;
- Date du congé de service : 27 septembre 2016 au 6 janvier 2017.

Docteur(e) Chirina Manafy, médecin de famille, permis 09-593.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 11 septembre 2016 au 10 septembre 2017.

Docteur(e) Joëlle Proulx-Therrien, médecin de famille, permis 15-583.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service: 21 octobre 2016 au 21 novembre 2017.

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC du Marigot;
- Date du congé de service: 21 octobre 2016 au 21 novembre 2017.

Docteur(e) Marie-Hélène Quérin, médecin de famille, permis 12-397.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC du Marigot;
- Date du congé de service : 14 août 2016 au 13 août 2017.

Docteur(e) Joanie Royer-Lavallée, médecin de famille, permis 12-397.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 1er avril 2016 au 1er avril 2017.

Docteur(e) Marie-Rose Shoucri, médecin de famille, permis 86-144.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 30 septembre 2016 au 4 janvier 2018.

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC du Ruisseau-Papineau/CHSLD Sainte-Dorothée;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC du Ruisseau-Papineau;
- Date du congé de service : 30 septembre 2016 au 4 janvier 2018.

Docteur(e) Geneviève Tessier, médecin de famille, permis 11-119.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine d'urgence;
- Type ou nature des privilèges : Échographie au département d'urgence (EDU), Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 1er août 2016 au 4 juin 2017.

8.2.5 Congés de service de médecins spécialistes membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

8.2.5.1 Comité exécutif du CMDP du 15 septembre 2016

Documents déposés :

- . 8.2.5.1_Fiche_Congés_Médecins SPÉCIALISTESS ;
- . 8.2.5.1_Lettre_Congés_Médecins SPÉCIALISTES.

Des demandes de congés de service dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.2 du *Règlement transitoire de régie interne* du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du *Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval*.

Des nouvelles règles de gestion des plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité ont été transmises par le ministère

de la Santé et de Services sociaux (MSSS) le 28 novembre 2016. En vertu de ces règles, les congés de service doivent maintenant être entérinés par les conseils d'administration (CA) des établissements et les résolutions du CA par la suite transmises au MSSS.

RÉSOLUTION : 2017-01-305

Congés de service de médecins spécialistes membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval présentés au comité exécutif du CMDP le 15 septembre 2016

ATTENDU QUE les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit maintenant adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du congé de service des membres;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres en date du 24 août 2016 recommande à l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les dates de début et de fin du congé de service des membres;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin du congé de service des membres tel qu'entérinées à la séance du comité exécutif du CMDP du 15 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval, confirme les dates de début et de fin du congé de service des médecins spécialistes suivants :

Docteur(e) Hien Nguyen Thanh, cardiologue, permis 12-768.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine spécialisée, Cardiologie ;
- Type ou nature des privilèges : Cardiologie générale, Cardioversion, Installation de stimulateur cardiaque temporaire; Échographie Échographie transoesophagienne, Électrocardiographie, Ultrasonographie, Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 16 septembre 2016 au 16 septembre 2017.

Docteur(e) Joëlle Fragasso-Marquis, néphrologue, permis 14-074.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine spécialisée, Néphrologie;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé, Centre ambulatoire;
- Date du congé de service : 28 juillet 2016 au 5 juin 2017.

Docteur(e) Emmanuelle Dugas-Bourdages, hémato-oncologue, permis 14-143.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Biologie médicale, Hémato-oncologie;
- Type ou nature des privilèges : Hématologie-oncologie, Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;

- Date du congé de service : 3 octobre 2016 au 31 mars 2017.

Docteur(e) Jacques Ouellet, urgentologue, permis 84-212.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine d'urgence;
- Type ou nature des privilèges : Échographie au département d'urgence (EDU), Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 1er juillet 2016 au 23 juin 2017.

8.2.5.2 Comité exécutif du CMDP du 22 décembre 2016

Documents déposés :

- . 8.2.5.2_FICHE_Congés_Médecins SPÉCIALISTES(2) ;
- . 8.2.5.2_Lettre_Congés_Médecins SPÉCIALISTES(2).

Des demandes de congés de service dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 20.2 du *Règlement transitoire de régie interne* du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Des nouvelles règles de gestion des plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité ont été transmises par le ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS) le 28 novembre 2016. En vertu de ces règles, les congés de service doivent maintenant être entérinés par les conseils d'administration (CA) des établissements et les résolutions du CA par la suite transmises au MSSS.

RÉSOLUTION : 2017-01-306

Congés de service de médecins spécialistes membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval présentées au comité exécutif du CMDP le 22 décembre 2016

ATTENDU QUE les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit maintenant adopter une résolution confirmant les dates de début et de fin du congé de service des membres;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres en date du 2 décembre 2016 recommande à l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les dates de début et de fin du congé de service des membres;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin du congé de service des membres tel qu'entérinées à la séance du comité exécutif du CMDP du 22 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval confirme les dates de début et de fin du congé de service des médecins spécialistes suivants :

Docteur(e) Justine Couturier, pharmacienne, permis 208188.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Pharmacie;

- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 12 mars 2017 au 9 mars 2019.

Docteur(e) Nathalie Saheb, gastro-entérologue, permis 06-412.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine spécialisée, Gastro-entérologie;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Colonoscopie, CPRE/fluoroscopie, Entérocopie, Gastro-duodénoscopie (OGD), Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Date du congé de service : 12 septembre 2016 au 12 septembre 2017.

Docteur(e) Sandrine Rauscher, néphrologue, permis 16-110.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine spécialisée, Néphrologie;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé, Centre ambulatoire;
- Date du congé de service : 2 décembre 2016 au 1er septembre 2017.

8.2.6 Nominations des chefs de services

8.2.6.1 Département de médecine spécialisée et familiale

Documents déposés :

- . 8.2.6.1_FICHE_Nominations_Chefs de service Médecine Spé;
- . 8.2.6.1_Lettre_Nominations_Chefs de service Médecine Spé.

Dans un objectif d'utiliser avantageusement les ressources matérielles et humaines requises pour la dispensation des soins et des services au sein d'un département clinique, des services cliniques spécialisés sont définis sous la supervision d'un chef de service nommé.

Les demandes de nomination présentées au Conseil d'administration ont été faites en conformité avec le *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan d'organisation médicale et scientifique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté la recommandation des chefs des départements de Médecine spécialisée et Médecine familiale pour la nomination de ses chefs de service suivants :

- Docteur(e) Gabrielle Migner-Laurin, **médecine interne**
 - Chef du service des soins critiques spécialisés, du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} décembre 2018
- Docteur(e) Dennis Malcolm, **médecin de famille**
 - Assistant chef des soins critiques spécialisés, du 1^{er} décembre 2016 au 30 juin 2017
- Docteur(e) Patrick Merrett, **médecin de famille**
 - Assistant chef des soins critiques spécialisés, du 30 juin 2017 au 1^{er} décembre 2018

8.2.6.2 Département de médecine spécialisée

Documents déposés :

- . 8.2.6.2_FICHE_Nominations_Chefs de service Médecine Spé(2) ;
- . 8.2.6.2_Lettre_Nominations_Chefs de service Médecine Spé(2).

Dans un objectif d'utiliser avantagement les ressources matérielles et humaines requises pour la dispensation des soins et des services au sein d'un département clinique, des services cliniques spécialisés sont définis sous la supervision d'un chef de service nommé.

Les demandes de nomination présentées au conseil d'administration ont été faites en conformité avec le *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan d'organisation médicale et scientifique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté, le 10 novembre 2016, la recommandation du chef de département de Médecine spécialisée pour la nomination de ses chefs de service suivants :

Docteur(e) Samer Mansour, hémodynamicien

- Chef du service d'hémodynamie

Docteur(e) Richard Dumas, endocrinologue

- Chef du service d'endocrinologie

Docteur(e) Marcel Morand, physiatre

- Chef du service de physiothérapie

Docteur(e) Louis Prud'homme, néphrologue

- Chef du service de néphrologie

Docteur(e) Hien Tu Nguyen-Thanh, médecine interne

- Chef du service de la médecine interne

Docteur(e) Carmine-Giovanni Nudo, gastro-entérologue

- Chef du service de gastro-entérologie

Docteur(e) Annie Larocque, dermatologue

- Chef du service de dermatologie

Docteur(e) Hubert Comtois, cardiologue

- Chef du service de cardiologie

Docteur(e) André Caron, immunologiste-allergologue

- Chef du service d'immunologie

8.2.7 Dépôt de la lettre du Dr Bureau concernant le recrutement de médecins de famille additionnel – Hôpital de la Cité-de-la-Santé

Document déposé :

- . 8.2.7_Lettre_Dr.Bureau_CBarbir-Ajout de priorités visant à permettre le recrutement de MDF

Une correspondance datée du 7 décembre 2016 provenant du Dr Michel Bureau est déposée pour informer les membres du conseil d'administration de la décision du Dr Michel Bureau d'accepter d'allouer l'ajout de priorités de recrutement additionnelles.

9. AFFAIRES MÉDICALES

9.1 Nominations de nouveaux médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

9.1.1 Comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016

Documents déposés :

- . 9.1.1_Fiche_Nominations_Médecins de FAMILLE(2) ;
- . 9.1.1_Lettre_Nominations Médecins de FAMILLE(2).

Mme Barbir est invitée à présenter ce point à l'ordre du jour.

Dans un objectif d'assurer à l'organisation les ressources médicales requises pour la dispensation des soins et des services, des démarches de recrutement de médecins, dentistes ou pharmaciens ont lieu de façon continue.

Les demandes de nomination présentées au conseil d'administration ont été faites en conformité avec le *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan autorisé des effectifs médicaux et dentaires du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté la recommandation du comité d'examen des titres concernant la nomination, le statut et les privilèges de pratique des candidatures proposées. Les candidats ont été informés des obligations rattachées à leur nomination, des privilèges de pratiques octroyés, des Règlements de leur département ainsi que celui du règlement de régie interne du CMDP.

RÉSOLUTION : 2017-01-307

Nominations de nouveaux médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de Laval présentées au comité exécutif du CMDP le 8 décembre 2016

ATTENDU les articles 183 et 184 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS)* à l'effet que les demandes de nomination soient conformes au plan d'organisation et des ressources financières disponibles du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a obtenu de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) les autorisations requises afin de combler les postes identifiés au Plan des effectifs médicaux (PEM);

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres en date du 28 octobre 2016;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les nominations entérinées à la séance du comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016;

ATTENDU QUE les candidats concernés ont été informés des obligations rattachées à l'octroi de leur statut et privilèges;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval, accepte les nominations, privilèges et obligations des nouveaux membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens suivants :

Docteur(e) Nadia Azzoug, médecin de famille, permis 16-053.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 3 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : Conformément à la demande d'approbation de nomination du 30 mai 2016, l'adhésion à des activités médicales particulières (AMP) exclusives de 1re ligne a été respectée;
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la

Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Fazia Berkane, médecin de famille, permis 15-527.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Centre jeunesse;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Centre Jeunesse de Laval;
- Durée des privilèges : 3 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux (Montréal);
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Valérie Brais, médecin de famille, permis 16-286.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Marigot/CHSLD Idola-Saint-Jean;
- Type ou nature des privilèges : Soutien à domicile, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC du Marigot;
- Durée des privilèges : 3 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS;
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Jeanne Cadieux, médecin de famille, permis 16-390.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 7 mois;
- Période applicable : du 28 septembre 2016 au 1er avril 2017;
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS;
- Particularité : Le ministère de la Santé et des Services sociaux approuve la demande de nomination de la docteure Jeanne Cadieux en remplacement temporaire du congé de maternité de la docteure Joanie Royer-Lavallée.

Docteur(e) Jean-Philippe Michel, médecin de famille, permis 16-362.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 3 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux (Montréal). Conformément à la demande d'approbation de nomination du 30 mai 2016, l'adhésion à des activités médicales particulières (AMP) exclusives de 1re ligne a été respectée;

- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Erika Morissette, médecin de famille, permis 14-405.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 3 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux (Montréal). Conformément à la demande d'approbation de nomination du 30 mai 2016, l'adhésion à des activités médicales particulières (AMP) exclusives de 1re ligne a été respectée;
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Eva Yolande Jocelyne Ouedraogo, médecin de famille, permis 11-432.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 3 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : Conformément à la demande d'approbation de nomination du 30 mai 2016, l'adhésion à des activités médicales particulières (AMP) exclusives de 1re ligne a été respectée;
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Élodie Roberge, médecin de famille, permis 14-425.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Unité de médecine de famille-Marigot;
 - Type ou nature des privilèges : Prise en charge, UMF (enseignement), Investigation, traitement et suivi des patients;
 - Lieu(x) d'exercice : CLSC du Marigot;
 - Durée des privilèges : 3 mois;
 - Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2016;
 - Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS;
 - Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.
-
- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC du Ruisseau-Papineau/CHSLD Sainte-Dorothée;
 - Type ou nature des privilèges : Soutien à domicile, Investigation, traitement et suivi des patients;
 - Lieu(x) d'exercice : CLSC du Ruisseau-Papineau;
 - Durée des privilèges : 3 mois;
 - Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2016;

- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

EN SUS DES OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES MENTIONNÉES, CES PRIVILÈGES SONT ASSUJETTIS AUX OBLIGATIONS SUIVANTES :

1. le respect des règles et des règlements du département, du CMDP et de l'établissement;
2. la participation aux réunions du service ou du département dont il est membre;
3. la participation aux activités cliniques de l'établissement, y compris la garde;
4. la participation à des activités d'enseignement;
5. la participation à des activités de recherche, le cas échéant;
6. le respect du code de déontologie de l'ordre professionnel;
7. la présentation de votre preuve de demande de titre facultaire (universitaire) dans un délai de 6 mois après la tenue du conseil d'administration;
8. la participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
9. la participation aux activités médicales prévues à une entente visée aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de la santé et des services sociaux;
10. la participation aux réunions du CMDP et aux comités auxquels il aura été nommé;
11. l'obligation de s'acquitter, dans les délais prescrits, de sa cotisation correspondant à son statut telle que déterminée à l'assemblée générale du CMDP;
12. le respect du règlement relativement au parachèvement des dossiers médicaux;
13. l'obligation de fournir annuellement au directeur des services professionnels une preuve de sa police d'assurance responsabilité;
14. l'adhésion à un programme de formation continue et le respect des exigences relatives au développement professionnel continu, selon les modalités stipulées par le Collège des médecins du Québec;
15. l'obligation de se conformer au code d'éthique et à la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail;
16. l'offre de soutien temporaire dans une installation où des problèmes urgents ou semi-urgents sont constatés en vertu de l'article 61 de la Loi sur les services de la santé et des services sociaux.

9.1.2 Comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016

Documents déposés :

- . 9.1.2_FICHE_Nominations_Médecins de FAMILLE;
- . 9.1.2_Lettre_Nominations Médecins de FAMILLE.

Mme Barbir est invitée à présenter ce point à l'ordre du jour.

Dans un objectif d'assurer à l'organisation les ressources médicales requises pour la dispensation des soins et des services, des démarches de recrutement de médecins, dentistes ou pharmaciens ont lieu de façon continue.

Les demandes de nomination présentées au conseil d'administration ont été faites en conformité avec le *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan autorisé des effectifs médicaux et dentaires du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté la recommandation du comité d'examen des titres concernant la nomination, le statut et les privilèges de pratique des candidatures proposées. Les candidats ont été informés des obligations rattachées à leur nomination, des privilèges de pratiques octroyés, des Règlements de leur département ainsi que celui du règlement de régie interne du CMDP.

RÉSOLUTION : 2017-01-308

Nominations de nouveaux médecins de famille membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de Laval présentées au comité exécutif du CMDP le 22 décembre 2016

ATTENDU les articles 183 et 184 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS)* à l'effet que les demandes de nomination soient conformes au plan d'organisation et des ressources financières disponibles du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a obtenu de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) les autorisations requises afin de combler les postes identifiés au Plan des effectifs médicaux (PEM);

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres en date du 2 décembre 2016;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les nominations entérinées à la séance du comité exécutif du CMDP du 22 décembre 2016;

ATTENDU QUE les candidats concernés ont été informés des obligations rattachées à l'octroi de leur statut et privilèges;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval accepte les nominations, privilèges et obligations des nouveaux membres du conseil des médecins suivants :

Docteur(e) Ingrid Boulay, médecin de famille, permis 16-543.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires du CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires du CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Badhi Boustany, médecin de famille, permis 16-786.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Soins palliatifs; CLSC Sainte-Rose/CHSLD Rose-de-Lima
- Type ou nature des privilèges : Soins palliatifs, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé, Centre d'hébergement Rose-de-Lima;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le regroupement des territoires de CLSC Sainte-Rose-de-Laval et Chomedey;
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Soins palliatifs; CLSC Sainte-Rose/CHSLD Rose-de-Lima
- Type ou nature des privilèges : Soins palliatifs, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé, Centre d'hébergement Rose-de-Lima;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le regroupement des territoires de CLSC Sainte-Rose-de-Laval et Chomedey;
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Sophie Éthier, médecin de famille, permis 16-253.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 12 mois;
- Période applicable : du 11 septembre 2016 au 10 septembre 2017;
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS.
- Particularité : Le ministère de la Santé et des Services sociaux approuve la demande de nomination de la docteure Sophie Éthier en remplacement temporaire du congé de maternité de la docteure Chirina Manafy.

Docteur(e) Simon Gaudreault, médecin de famille, permis 15-529.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires du CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement;
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires du CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement;
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Éliane Giguère, médecin de famille, permis 09-018.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Karen Keryakes, médecin de famille, permis 15-458.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au

plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires du CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.

- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires du CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Annie Laforest, médecin de famille, permis 16-671.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires du CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires du CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Sandrine Lauzon, médecin de famille, permis 16-506.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Gériatrie;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;

- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires du CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Gériatrie;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires du CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Arianne Lespérance, médecin de famille, permis 16-665.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement à l'hospitalisation doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement et à 6 heures par semaine disponible en soins palliatifs à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement à l'hospitalisation doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement et à 6 heures par semaine disponible en soins palliatifs à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Soins palliatifs;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement à l'hospitalisation doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement et à 6 heures par semaine disponible en soins palliatifs à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Soins palliatifs;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement à l'hospitalisation doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement et à 6 heures par semaine disponible en soins palliatifs à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Sainte-Rose/CHSLD Rose-de-Lima;
- Type ou nature des privilèges : Soutien à domicile, Soins palliatifs, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Centre d'hébergement Rose-de-Lima;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement doit combler 6 heures par semaine en soutien à domicile et en soins palliatifs au CLSC Sainte-Rose/Centre d'hébergement Rose-de-Lima;
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC Sainte-Rose/CHSLD Rose-de-Lima;
- Type ou nature des privilèges : Soutien à domicile, Soins palliatifs, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Centre d'hébergement Rose-de-Lima;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement doit combler 6 heures par semaine en soutien à domicile et en soins palliatifs au CLSC Sainte-Rose/Centre d'hébergement Rose-de-Lima;
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé

et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Philippe Loutfi, médecin de famille, permis 16-268.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Andréanne Massé, médecin de famille, permis 16-277.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Soins palliatifs, CLSC Sainte-Rose/CHSLD Rose-de-Lima;
- Type ou nature des privilèges : Soins palliatifs, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé, Centre d'hébergement Rose-de-Lima;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le réseau local de services de Thérèse-de-Blainville.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Soins palliatifs, CLSC Sainte-Rose/CHSLD Rose-de-Lima;
- Type ou nature des privilèges : Soins palliatifs, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le réseau local de services de Thérèse-de-Blainville.

Docteur(e) Aurelia Nha Huyen Nguyen Gouez, médecin de famille, permis 09-018.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC des Milles-Îles/CHSLD Fernand-Larocque et la Pinière;
- Type ou nature des privilèges : Prise en charge, Soutien à domicile, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC des Milles-Îles;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55 % des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement doit combler jusqu'à 12 heures par semaine de disponibilité pour le soutien à domicile.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, CLSC des Milles-Îles/CHSLD Fernand-Larocque et la Pinière;
- Type ou nature des privilèges : Prise en charge, Soutien à domicile, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : CLSC des Milles-Îles;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55 % des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement doit combler jusqu'à 12 heures par semaine de disponibilité pour le soutien à domicile.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Catherine Paiement, médecin de famille, permis 16-242.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;

- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval. Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Ming Kun Sun, médecin de famille, permis 16-195.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Monica Tan, médecin de famille, permis 16-392.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Hospitalisation;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : 55% des journées de travail facturées devront l'être dans le territoire d'appartenance au plan régional d'effectifs médicaux de la région de Laval (regroupement de territoires CLSC de Sainte-Rose et Chomedey). Cet engagement doit combler jusqu'à 10 semaines de garde annuellement.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectifs médicaux du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Marjorie Tremblay, médecin de famille, permis 14-405.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Soins palliatifs;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Maison des soins palliatifs de Laval;
- Durée des privilèges : 28 jours;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016;
- Obligation spécifique : Seule pratique autorisée est exclusive aux activités à la Maison des soins palliatifs de Laval.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectif médical du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine familiale, Soins palliatifs;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Maison des soins palliatifs de Laval;
- Durée des privilèges : 36 mois;
- Période applicable : du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019;
- Obligation spécifique : Seule pratique autorisée est exclusive aux activités à la Maison des soins palliatifs de Laval.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectif médical du CISSS de Laval est approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

EN SUS DES OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES MENTIONNÉES, CES PRIVILÈGES SONT ASSUJETTIS AUX OBLIGATIONS SUIVANTES :

1. le respect des règles et des règlements du département, du CMDP et de l'établissement;
2. la participation aux réunions du service ou du département dont il est membre;
3. la participation aux activités cliniques de l'établissement, y compris la garde;
4. la participation à des activités d'enseignement;
5. la participation à des activités de recherche, le cas échéant;
6. le respect du code de déontologie de l'ordre professionnel;
7. la présentation de votre preuve de demande de titre facultaire (universitaire) dans un délai de 6 mois après la tenue du conseil d'administration;
8. la participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
9. la participation aux activités médicales prévues à une entente visée aux articles 108 et 109 de la Loi sur les

- services de la santé et des services sociaux;
10. la participation aux réunions du CMDP et aux comités auxquels il aura été nommé;
 11. l'obligation de s'acquitter, dans les délais prescrits, de sa cotisation correspondant à son statut telle que déterminée à l'assemblée générale du CMDP;
 12. le respect du règlement relativement au parachèvement des dossiers médicaux;
 13. l'obligation de fournir annuellement au directeur des services professionnels une preuve de sa police d'assurance responsabilité;
 14. l'adhésion à un programme de formation continue et le respect des exigences relatives au développement professionnel continu, selon les modalités stipulées par le Collège des médecins du Québec;
 15. l'obligation de se conformer au code d'éthique et à la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail;
 16. l'offre de soutien temporaire dans une installation où des problèmes urgents ou semi-urgents sont constatés en vertu de l'article 61 de la Loi sur les services de la santé et des services sociaux.

9.2 Nominations de nouveaux dentistes et médecins spécialistes membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

9.2.1 Comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016

Documents déposés :

- . 9.2.1_FICHE_Nominations_Médecins SPÉCIALISTES CA 26-01-2017;
- . 9.2.1_Lettre_Nominations Médecins Spécialistes CA 26-01-2017.

Mme Barbir est invitée à présenter ce point à l'ordre du jour.

Une coquille est identifiée sous le Docteur Joseph Dahine, rubrique « période applicable » qui devrait se lire : du 28 janvier 2016 au 31 décembre 2018 et non du 28 janvier 2016 au 31 décembre 2016. La correction sera apportée, comme décrite.

Dans un objectif d'assurer à l'organisation les ressources médicales requises pour la dispensation des soins et des services, des démarches de recrutement de médecins, dentistes ou pharmaciens ont lieu de façon continue.

Les demandes de nomination présentées au conseil d'administration ont été faites en conformité avec le *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan autorisé des effectifs médicaux et dentaires du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté la recommandation du comité d'examen des titres concernant la nomination, le statut et les privilèges de pratique des candidatures proposées. Les candidats ont été informés des obligations rattachées à leur nomination, des privilèges de pratiques octroyés, des Règlements de leur département ainsi que celui du règlement de régie interne du CMDP.

RÉSOLUTION : 2017-01-309

Nominations de nouveaux dentistes et médecins spécialistes membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval présentées au comité exécutif du CMDP le 8 décembre 2016

ATTENDU les articles 183 et 184 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS)* à l'effet que les demandes de nomination soient conformes au plan d'organisation et des ressources financières disponibles du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a obtenu de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) les autorisations requises afin de combler les postes identifiés au Plan des effectifs médicaux (PEM);

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres en date du 28 octobre 2016;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les nominations entérinées à la séance du comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2016;

ATTENDU QUE les candidats concernés ont été informés des obligations rattachées à l'octroi de leur statut et privilèges;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval accepte les nominations, privilèges et obligations des nouveaux membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens suivants :

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteur(e) Joseph Dahine, médecine interne, médecine de soins intensifs, permis 14-177.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine spécialisée, Soins critiques spécialisés;
- Type ou nature des privilèges : Bronchoscopie aux soins intensifs et coronariens, Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 27 mois;
- Période applicable : du 28 janvier 2016 au 31 décembre 2018.
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS.
- Particularité : Conditionnellement à l'obtention d'un avis de conformité au plan des effectifs médicaux (PEM).

Docteur(e) Marthe Delbarre, psychiatre, permis 07-325.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Psychiatrie, Psychiatrie générale;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 27 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2018.
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectif médical du CISSS de Laval est approuvé par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Cynthia Eid, dermatologue, permis 16-295.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine spécialisée, Dermatologie;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 27 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2018.
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectif médical du CISSS de Laval est approuvé par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Christian Fodda, gastro-entérologue, permis 16-088.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine spécialisée, Gastro-entérologie;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Colonoscopie, Entéroscopie, Gastro-duodénoscopie (OGD), Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 27 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2018.
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS.
- Particularité : Conditionnellement à l'obtention de son certificat de spécialité en gastroentérologie et la confirmation d'un avis de conformité au plan des effectifs médicaux (PEM).

Docteur(e) Ali Mehrabian, nucléiste, permis 09-564.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Imagerie médicale, Médecine nucléaire;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 15 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2017.
- Obligation spécifique : 75% des journées de travail facturées devront l'être dans l'établissement d'appartenance en vertu du PEM détenu (CISSS de Laurentides);
- Particularité : Ce poste au plan d'effectif médical du CISSS de Laval est approuvé par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Stéphanie Ménard, nucléiste, permis 11-430.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Imagerie médicale, Médecine nucléaire;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 15 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2017.
- Obligation spécifique : 75% des journées de travail facturées devront l'être dans l'établissement d'appartenance en vertu du PEM détenu (CISSS de Lanaudière);
- Particularité : Ce poste au plan d'effectif médical du CISSS de Laval est approuvé par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Laurence Paek, chirurgien plastique, permis 16-191.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Chirurgie, Chirurgie plastique;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Chirurgie mineure et majeure, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 27 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2018.
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS.
- Particularité : Conditionnellement à l'obtention d'un avis de conformité au plan des effectifs médicaux (PEM).

Docteur(e) Maude Saint-Jean, microbiologiste-infectiologue, permis 03-438.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Biologie médicale, Microbiologie et infectiologie;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 27 mois;
- Période applicable : du 28 octobre 2016 au 31 décembre 2018.
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS.
- Particularité : Ce poste au plan d'effectif médical du CISSS de Laval est approuvé par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

EN SUS DES OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES MENTIONNÉES, CES PRIVILÈGES SONT ASSUJETTIS AUX OBLIGATIONS SUIVANTES :

1. le respect des règles et des règlements du département, du CMDP et de l'établissement;
2. la participation aux réunions du service ou du département dont il est membre;
3. la participation aux activités cliniques de l'établissement, y compris la garde;
4. la participation à des activités d'enseignement;
5. la participation à des activités de recherche, le cas échéant;
6. le respect du code de déontologie de l'ordre professionnel;
7. la présentation de votre preuve de demande de titre facultaire (universitaire) dans un délai de 6 mois après la tenue du conseil d'administration;
8. la participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
9. la participation aux activités médicales prévues à une entente visée aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de la santé et des services sociaux;
10. la participation aux réunions du CMDP et aux comités auxquels il aura été nommé;
11. l'obligation de s'acquitter, dans les délais prescrits, de sa cotisation correspondant à son statut telle que déterminée à l'assemblée générale du CMDP;
12. le respect du règlement relativement au parachèvement des dossiers médicaux;
13. l'obligation de fournir annuellement au directeur des services professionnels une preuve de sa police d'assurance responsabilité;
14. l'adhésion à un programme de formation continue et le respect des exigences relatives au développement professionnel continu, selon les modalités stipulées par le Collège des médecins du Québec;
15. l'obligation de se conformer au code d'éthique et à la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail;
16. l'offre de soutien temporaire dans une installation où des problèmes urgents ou semi-urgents sont constatés en vertu de l'article 61 de la Loi sur les services de la santé et des services sociaux.

9.2.2 Comité exécutif du CMDP du 22 décembre 2016

Documents déposés :

- . 9.2.2_FICHE_Nominations_Médecins SPÉCIALISTES(2);
- . 9.2.2_Lettre_Nominations Médecins Spécialistes(2).

Mme Barbir est invitée à présenter ce point à l'ordre du jour.

Dans un objectif d'assurer à l'organisation les ressources médicales requises pour la dispensation des soins et des services, des démarches de recrutement de médecins, dentistes ou pharmaciens ont lieu de façon continue.

Les demandes de nomination présentées au conseil d'administration ont été faites en conformité avec le *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* et tiennent compte du plan autorisé des effectifs médicaux et dentaires du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) a accepté la recommandation du comité d'examen des titres concernant la nomination, le statut et les privilèges de pratique des candidatures proposées. Les candidats ont été informés des obligations rattachées à leur nomination, des privilèges de pratiques octroyés, des Règlements de leur département ainsi que celui du règlement de régie interne du CMDP.

RÉSOLUTION : 2017-01-310

Nominations de nouveaux dentistes et médecins spécialistes membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval présentées au comité exécutif du CMDP le 22 décembre 2016

ATTENDU les articles 183 et 184 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS)* à l'effet que les demandes de nomination soient conformes au plan d'organisation et des ressources financières disponibles du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a obtenu de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) les autorisations requises afin de combler les postes identifiés au Plan des effectifs médicaux (PEM);

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres en date du 8 décembre 2016;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les nominations entérinées à la séance du comité exécutif du CMDP du 22 décembre 2016;

ATTENDU QUE les candidats concernés ont été informés des obligations rattachées à l'octroi de leur statut et privilèges;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval, accepte les nominations, privilèges et obligations des nouveaux membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens suivants :

MÉDECINE DENTAIRE

Docteur(e) Stéphane Caron, dentiste, permis 19-014.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Chirurgie, Chirurgie buccale;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean, Centre d'hébergement de la Pinière, Centre d'hébergement Fernand-Larocque, Centre d'hébergement Sainte-Dorothée, Centre d'hébergement Rose-de-Lima;
- Durée des privilèges : 25 mois;
- Période applicable : du 2 janvier 2016 au 31 décembre 2018.
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS.

Docteur(e) Julia Fournier Debaene, dentiste, permis 23-110.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Chirurgie, Chirurgie buccale;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;

- Lieu(x) d'exercice : Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean, Centre d'hébergement de la Pinière, Centre d'hébergement Fernand-Larocque; Centre d'hébergement Sainte-Dorothée, Centre d'hébergement Rose-de-Lima;
- Durée des privilèges : 25 mois;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2018.
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS.

Docteur(e) Yu Kwong Li, dentiste, permis 90-174.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Chirurgie, Chirurgie buccale;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean, Centre d'hébergement de la Pinière, Centre d'hébergement Fernand-Larocque, Centre d'hébergement Sainte-Dorothée, Centre d'hébergement Rose-de-Lima;
- Durée des privilèges : 25 mois;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2018.
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS.

Docteur(e) Jitesh Patel, dentiste, permis 11-915.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Chirurgie, Chirurgie buccale;
- Type ou nature des privilèges : Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Centre d'hébergement Idola-Saint-Jean, Centre d'hébergement de la Pinière, Centre d'hébergement Fernand-Larocque, Centre d'hébergement Sainte-Dorothée, Centre d'hébergement Rose-de-Lima;
- Durée des privilèges : 25 mois;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2018.
- Obligation spécifique : Aucune mention d'obligation spécifique provenant du MSSS.

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteur(e) Keven Gagné, gynécologue-obstétricien, permis R 19-605.

STATUT : membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Gynécologie-obstétrique;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Biopsie, Cryothérapie, Échographie obstétricale, Échographie pelvienne, Investigation, traitement et suivi des patients, Obstétrique et gynécologie, Procédures endoscopiques, Technique d'excision électrochirurgicale à l'anse (LEEP);
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 25 mois;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2018.
- Obligation spécifique : Conditionnellement à l'obtention de son permis et certificat de spécialité du Collège des médecins du Québec et d'un avis de conformité au PREM de la région de Laval;
- Condition : À l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé, en obstétrique-gynécologie, un poste réseau obligatoire est ajouté en 2017 pour les besoins en gynécologie oncologique. Tout recrutement sur ce poste est conditionnel à la signature d'une entente de services formelle avec un établissement du RUIS de l'Université de Montréal.

Docteur(e) Philippe Gauthier, gynécologue-obstétricien, permis 77-261.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Gynécologie-obstétrique;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Biopsie, Cryothérapie, Échographie obstétricale, Échographie pelvienne Investigation, traitement et suivi des patients, Laser, Technique d'excision électrochirurgicale à l'anse (LEEP), Obstétrique et gynécologie, Procédures endoscopiques;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 25 mois;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2018;
- Obligation spécifique : Conditionnellement à l'obtention d'un avis de conformité au PREM de la région de Laval;
- Particularité : Cette nomination permettra le remplacement d'un « fellowship » en gynéco-oncologie.

Docteur(e) Patrice Gosselin, médecine interne, médecine de soins intensifs, permis 16-033.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine spécialisée, Soins critiques spécialisés;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Bronchoscopie, Échographie cardiaque de monitoring aux soins intensifs et coronariens, Investigation, traitement et suivi des patients;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 25 mois;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016.
- Obligation spécifique : 80% des journées de travail facturées devront l'être dans l'établissement d'appartenance en vertu du PEM détenu (CISSS de Lanaudière);
- Particularité : Ce poste au plan d'effectif médical du CISSS de Laval est approuvé par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

Docteur(e) Roberto Antonio Eljaiek Urzola, médecine interne, médecine de soins intensifs, permis 16-138.

STATUT : membre associé

PRIVILÈGES DE PRATIQUE

- Département(s), service(s) : Médecine spécialisée, Soins critiques spécialisés;
- Type ou nature des privilèges : Hospitalisation, Bronchoscopie, Échographie cardiaque de monitoring aux soins intensifs et coronariens; Investigation, traitement et suivi des patients ;
- Lieu(x) d'exercice : Hôpital de la Cité-de-la-Santé;
- Durée des privilèges : 25 mois;
- Période applicable : du 2 décembre 2016 au 31 décembre 2016.
- Obligation spécifique : 80% des journées de travail facturées devront l'être dans l'établissement d'appartenance en vertu du PEM détenu (CISSS de Lanaudière);
- Particularité : Ce poste au plan d'effectif médical du CISSS de Laval est approuvé par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux en dérogation en raison de besoins prioritaires identifiés dans ce secteur d'activité.

EN SUS DES OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES MENTIONNÉES, CES PRIVILÈGES SONT ASSUJETTIS AUX OBLIGATIONS SUIVANTES :

1. le respect des règles et des règlements du département, du CMDP et de l'établissement;
2. la participation aux réunions du service ou du département dont il est membre;
3. la participation aux activités cliniques de l'établissement, y compris la garde;
4. la participation à des activités d'enseignement;
5. la participation à des activités de recherche, le cas échéant;
6. le respect du code de déontologie de l'ordre professionnel;

7. la présentation de votre preuve de demande de titre facultaire (universitaire) dans un délai de 6 mois après la tenue du conseil d'administration;
8. la participation à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
9. la participation aux activités médicales prévues à une entente visée aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de la santé et des services sociaux;
10. la participation aux réunions du CMDP et aux comités auxquels il aura été nommé;
11. l'obligation de s'acquitter, dans les délais prescrits, de sa cotisation correspondant à son statut telle que déterminée à l'assemblée générale du CMDP;
12. le respect du règlement relativement au parachèvement des dossiers médicaux;
13. l'obligation de fournir annuellement au directeur des services professionnels une preuve de sa police d'assurance responsabilité;
14. l'adhésion à un programme de formation continue et le respect des exigences relatives au développement professionnel continu, selon les modalités stipulées par le Collège des médecins du Québec;
15. l'obligation de se conformer au code d'éthique et à la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail;
16. l'offre de soutien temporaire dans une installation où des problèmes urgents ou semi-urgents sont constatés en vertu de l'article 61 de la Loi sur les services de la santé et des services sociaux.

9.2.3 Nomination d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) au titre de membre honoraire-émérite

Documents déposés :

- . 9.3_FICHE_Nomination_MEMBRE HONORAIRE-ÉMÉRITE ;
- . 9.3_Lettre_Nomination_MEMBRE HONORAIRE-ÉMÉRITE.

Les membres du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) ont décidé unanimement de nommer l'une de leur membre « honoraire-émérite ».

La Docteure Marie-Françoise Mégie s'est démarquée par sa pratique générale, depuis plus de 37 ans au sein du CISSS de Laval, notamment auprès de sa communauté d'origine, de sa collaboration à la formation professionnelle continue et des soins à domicile. De plus, elle a été élue en octobre 2012, vice-présidente des Médecins francophones du Canada et en 2014, en tant que présidente. C'est avec fierté que ses collègues ont appris sa nomination récente au titre de Sénatrice du Canada.

9.4 Création de nouveaux services au sein du Département de médecine spécialisée

Documents déposés :

- . 9.4_Fiche_Création de services du Département de médecine spécialisée ;
- . 9.4_Lettre_Création de services du Département de médecine spécialisée ;
- . 9.4_Organigramme départements et services médicaux.

L'article 183 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) stipule que tout établissement doit préparer un plan d'organisation administratif, professionnel et scientifique qui décrit les structures administratives de l'établissement, les directions, services et départements, ainsi que les programmes cliniques.

De plus, l'article 186 de la LSSSS stipule que si au moins un médecin exerce sa profession dans le centre, le plan d'organisation doit prévoir la formation d'un service médical ou la nomination d'un médecin responsable des soins médicaux. Cette partie du plan d'organisation doit, après avoir fait l'objet d'une consultation auprès du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du service médical ou du médecin responsable le cas échéant, être transmise au conseil d'administration pour approbation conformément à l'article 378.

Quelques questions sont soulevées entourant le processus de recrutement de nouveaux spécialistes et la création de nouveaux services à l'intérieur de départements. Ainsi, il est expliqué qu'afin d'adapter le plan d'organisation médical de l'établissement, la loi permet la création de services spécialisés lors du recrutement de nouveaux spécialistes à l'intérieur de départements existants.

RÉSOLUTION : 2017-01-311

Création de nouveaux services au sein du Département de médecine spécialisée

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales (*chapitre 0-7.2*);

ATTENDU QUE l'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* concernant l'obligation des établissements de préparer un plan d'organisation administrative, professionnelle et scientifiques;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2015-09-114, le 17 septembre 2015;

ATTENDU QUE l'article 186 de la *Loi sur la santé et les services sociaux* prévoit que le conseil d'administration approuve la création des services au sein de départements cliniques;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration entérine la création des services de gériatrie spécialisée et des soins critiques spécialisés au sein du Département de médecine spécialisée du CISSS de Laval.

9.5 Création d'un nouveau service au sein du Département de gynécologie-obstétrique

Documents déposés :

- . 9.5_Fiche_Création service _Département de gynécologie-obstétrique;
- . 9.5_Lettre_Création d'un nouveau service en gynéco-oncologie.

L'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)* stipule que tout établissement doit préparer un plan d'organisation administratif, professionnel et scientifique qui décrit les structures administratives de l'établissement, les directions, services et départements, ainsi que les programmes cliniques.

De plus, l'article 186 de la *LSSSS* stipule que si au moins un médecin exerce sa profession dans le centre, le plan d'organisation doit prévoir la formation d'un service médical ou la nomination d'un médecin responsable des soins médicaux. Cette partie du plan d'organisation doit, après avoir fait l'objet d'une consultation auprès du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du service médical ou du médecin responsable le cas échéant, être transmise au conseil d'administration pour approbation conformément à l'article 378.

RÉSOLUTION : 2017-01-312

Création d'un nouveau service au sein du Département de de gynécologie-obstétrique

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales (*chapitre 0-7.2*);

ATTENDU QUE l'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* concernant l'obligation des établissements de préparer un plan d'organisation administrative, professionnelle et scientifiques;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a adopté un plan d'organisation médicale et scientifique par une résolution, numéro 2015-09-114, le 17 septembre 2015;

ATTENDU QUE l'article 186 de la *Loi sur la santé et les services sociaux* prévoit que le conseil d'administration accepte la création de services au sein de départements cliniques;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter la création du service de gynéco-oncologie entérinée à la séance du comité exécutif du CMDP du 24 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration entérine la création du service de gynéco-oncologie au sein du Département de gynécologie-obstétrique du CISSS de Laval.

10 Gouvernance et affaires corporatives

10.4 Comité de gouvernance et d'éthique

10.1.1 Rapport du président

M. Bélanger, membre du conseil d'administration et président du comité de gouvernance, est invité à présenter ce point à l'ordre du jour. Il informe les membres des travaux et consultations accomplis en lien avec la politique sur l'évaluation du fonctionnement et de la performance des administrateurs.

10.1.2 Dépôt du projet de politique : évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration du président, des administrateurs et des comités du conseil d'administration

Documents déposés :

- . 10.1.2_Fiche_Politique sur l'évaluation du CA;
- . 10.1.2_Politique d'évaluation du fonctionnement du CA_vf_prelim_2017-01-19.

M. Bélanger, à titre de président du comité de gouvernance, dépose le projet de politique et les questionnaires. Il informe le conseil d'administration de quelques ajustements mineurs au niveau des échelles n'affectant aucunement le contenu de la politique ou le contenu des questionnaires. Ainsi, il recommande au conseil d'administration l'adoption de la politique sur évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration, du président, des administrateurs et des comités du conseil d'administration sous réserve de quelques ajustements mineurs. Une fois la politique adoptée, il est prévu que les évaluations pourront se faire dès avril 2017.

RÉSOLUTION : 2017-01-313

Politique sur l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration du président, des administrateurs et des comités du conseil d'administration

ATTENDU QU'IL est de la responsabilité du conseil d'administration d'assurer une saine gouvernance de l'organisation et ce, dans un souci d'amélioration continue;

ATTENDU QUE l'article 181.0.0.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* sur l'évaluation du fonctionnement du conseil prévoit que le conseil d'administration de chaque établissement de santé et de services sociaux doit procéder à l'évaluation de son propre fonctionnement;

ATTENDU QUE l'article 22 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration* approuvée le 17 mars 2016, précise qu'il est de la responsabilité du comité de gouvernance et d'éthique d'élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, lesquels critères doivent être adoptés par le conseil d'administration ;

ATTENDU QUE les normes d'Agrément Canada sur la gouvernance exigent que le conseil d'administration évalue son

rendement ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pu discuter et échanger sur le contenu de cette politique lors de la journée de réflexion du 9 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument proposée et adoptée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la politique sur l'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration du président, des administrateurs et des comités du conseil d'administration

10.2 Politique régionale de développement social – suivi de la démarche d'élaboration

Documents déposés :

- . 10.2_Fiche_Politique développement social;
- . 10.2_Politique régionale de développement social_portrait-2016.

Dr. Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique, est invité à présenter ce point à l'ordre du jour.

La Politique régionale de développement social (PRDS) visera à soutenir l'amélioration des conditions de vie des citoyennes et citoyen de Laval en guidant la mise en place des actions ayant pour but de favoriser le développement du potentiel des personnes, des quartiers et de la région.

Animés par cette vision de concertation, la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval ont entrepris une démarche conjointe et inédite au Québec : l'élaboration d'une Politique régionale de développement social (PRDS), avec l'objectif de se doter, d'ici le printemps 2017, d'une politique qui favorisera la cohérence des actions sur le territoire lavallois.

Mme Barbir ajoute qu'il s'agit d'un dossier extrêmement important et unique pour la région de Laval qui est piloté par Mme Dulude et Dr Trépanier. Les membres du conseil d'administration soulignent le travail impressionnant accompli dans le développement de la Politique régionale de développement social.

Une question est soulevée par un membre du conseil d'administration à l'effet que les personnes qui présentent une déficience intellectuelle ne sont pas représentées. À ce, Mme Dulude explique que dans le cadre du processus d'élaboration présentement en cours, elle profitera de l'occasion pour apporter ce point au comité.

Mme Barbir mentionne qu'une prochaine étape sera de rencontrer Mme Francine Charbonneau, la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation et responsable de la région de Laval, et l'ensemble des députés de la région de Laval afin de leur présenter les travaux et de recueillir leurs commentaires sur cette politique.

10.3 Modification (deuxième) structure d'encadrement supérieur au CISSS de Laval en enseignement universitaire et en recherche

Document déposé :

- . 10.4_Fiche_dir adm enseignement-recherche-DAEUR;
- . 10.4_CISSS13_Organigramme_proposition_ajout_DAEUR;
- . 10.4_Fiche_dir adm enseignement-recherche-DAEUR;
- . 10.4_Lettre_démission_Dr Croteau.

Mme Barbir est invitée à présenter ce point à l'ordre du jour. Elle informe les membres du conseil d'administration que la présente structure de direction pour l'enseignement universitaire ne correspond plus aux besoins du CISSS de Laval et doit être modifiée considérant que le directeur de l'enseignement universitaire, soit le Dr Christian Croteau, ait exprimé son intérêt à occuper une fonction de directeur de l'enseignement médical. Celui-ci occupait une poste de cadre supérieur comblé à raison d'une journée par semaine (0.2 ETC) depuis le 19 novembre 2015, a transmis sa démission

le 8 janvier 2017 à la PDG. Les changements suivants sont proposés aux membres du conseil d'administration

- . Abolition du poste de cadre supérieur de directeur de l'enseignement universitaire (0,2 ETC);
- . Maintien du poste de directeur administratif de l'enseignement universitaire et de la recherche à temps complet (1 ETC) entériné le 15 septembre 2016 par voie de résolution numéro 2016-09-232;
- . Création d'un poste de directeur de l'enseignement médical à temps partiel, rémunéré par le financement en provenance de l'Université de Montréal.

Mme Barbir réitère que le MSSS a été consulté relativement aux modifications proposées à la structure organisationnelle.

RÉSOLUTION : 2017-01-314

Modification (deuxième) de la structure d'encadrement supérieur du Centre intégré de santé et de service sociaux (CISSS) de Laval en enseignement universitaire et recherche

ATTENDU QUE la structure organisationnelle du CISSS de Laval adoptée le 29 juillet 2015, par voie de résolution 2015-07-89 et entérinée par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le 28 septembre 2015, prévoyait un poste de directeur de l'enseignement universitaire 0.5 ETC et un poste de directeur de la recherche 0.5 ETC;

ATTENDU QUE cette structure de direction pour l'enseignement universitaire ne correspondait plus aux besoins du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le 15 septembre 2016, par voie de résolution numéro 2016-09-232, une première révision de cette structure était entérinée par le conseil d'administration afin de prévoir les modifications suivantes :

- . Abolition du poste de directeur de la recherche 0.5 ETC;
- . Modification du poste de directeur de l'enseignement universitaire de 0.5 ETC à 0.2 ETC;
- . Modification du poste de directeur adjoint médical aux services professionnels, volet pratiques professionnelles, de 1 ETC à 0.8 ETC;
- . Création d'un poste de directeur administratif de l'enseignement universitaire et de la recherche à temps complet (1 ETC).

ATTENDU QUE le directeur de l'enseignement universitaire, soit le Dr Christian Croteau a exprimé son intérêt à occuper une fonction de directeur de l'enseignement médical;

ATTENDU QUE Dr Christian Croteau, dont le poste de cadre supérieur était comblé à raison d'une journée par semaine (0.2 ETC) depuis le 19 novembre 2015, a transmis sa démission le 8 janvier 2017 à la PDG;

ATTENDU QUE le MSSS a été consulté relativement aux modifications proposées à la structure organisationnelle;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval décide d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du CISSS de Laval lesquelles ont été approuvées par le MSSS :

- . Abolition du poste de cadre supérieur de directeur de l'enseignement universitaire (0,2 ETC);
- . Maintien du poste de directeur administratif de l'enseignement universitaire et de la recherche à temps complet (1 ETC) entériné le 15 septembre 2016 par voie de résolution numéro 2016-09-232;
- . Création d'un poste de directeur de l'enseignement médical à temps partiel, rémunéré par le financement en provenance de l'Université de Montréal.

10.4 Adoption des priorités organisationnelles du CISSS de Laval

Documents déposés :

- . 10.5_Fiche_Adoption priorités organisationnelles;

10.5_Présentation adoption priorités.

Depuis l'adoption de la *Loi 10*, l'ensemble des établissements du réseau est guidé par une vision et un plan stratégique commun. L'actualisation du plan stratégique quinquennal 2015-2020 sur le plan tactique et opérationnel est une responsabilité locale. Afin d'actualiser ce plan stratégique un portefeuille de projets organisationnels a été élaboré et inclut 174 priorités qui seront entrepris d'ici la 31 décembre 2017. Les priorités sont issues de :

1. La planification stratégique 2015-2020 du réseau de la santé et des services sociaux;
2. L'analyse des travaux requis afin d'intégrer et transformer le CISSS de Laval;
3. L'entente de gestion et d'imputabilité;
4. Les objets et projets prioritaires du MSSS;
5. Les obligations légales (conformités);
6. La capacité organisationnelle.

Le comité de direction a procédé aux choix des priorités organisationnelles, en juillet 2016, et plusieurs exercices de validation et de consultation ont été faits auprès des cadres et des conseils cliniques.

La consultation auprès du conseil d'administration, quant à ces priorités, a été réalisée lors de la séance régulière du 20 octobre dernier. Lors de cette même rencontre, le calendrier de consultation des différentes instances avait été déposé.

La démarche de consultation s'est déroulée tel que prévu au calendrier et a porté sur les priorités stratégiques et tactiques découlant de la planification stratégique du MSSS ainsi que des objets et projets prioritaires du ministère.

Aucune demande d'ajout, de retrait ou de modification n'a été déposée suite aux consultations.

RÉSOLUTION : 2017-01-315

Adoption des priorités organisationnelles du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

ATTENDU que l'article 171 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que le conseil d'administration établit les priorités et voit à leur respect;

ATTENDU que l'article 172 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que le conseil d'administration doit en outre adopter le plan stratégique;

ATTENDU que les priorités organisationnelles ont été proposées au conseil d'administration lors de la séance du 20 octobre 2016;

ATTENDU que les priorités organisationnelles ont fait l'objet d'une vaste consultation interne;

ATTENDU qu'aucune demande de retrait, d'ajout ou de modification n'a été proposée par les instances consultées;

ATTENDU la recommandation du comité de direction du 12 juillet 2016;

SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte, à l'unanimité, les priorités organisationnelles.

11 Qualité, sécurité et performance

11.1 Démarche « Entreprise en santé » du CISSS de Laval - Nouvelle Politique sur la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé, à la sécurité et au mieux-être

Documents déposés :

- . 11.1_Fiche_Politique_prévention_promotion_PO;
- . 11.1_Politique_Prévention_promotion_PO.

Mme Isabelle Legault, adjointe à la présidente-directrice générale adjointe, est invitée à présenter ce point à l'ordre du jour.

Dans la poursuite de la démarche du CISSS de Laval visant l'obtention de la certification *Entreprise en santé*, la *Politique sur la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé, à la sécurité et au mieux-être* a été développée. Cette dernière se veut un engagement de la direction du CISSS de Laval dans la mise en place de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines en ce qui a trait à la santé et au mieux-être des personnes au travail.

L'adoption de cette politique par le conseil d'administration est une des étapes définies dans la norme menant à la certification.

À ce, un point est soulevé par un membre du conseil d'administration quant à l'ajout des rôles et responsabilités du conseil d'administration à la *Politique sur la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé, à la sécurité et au mieux-être*. Tous présents sont en accord avec cet ajout. Mme Legault se chargera d'amender la politique pour refléter ce changement.

Des communications visant à faire connaître cette nouvelle politique seront faites auprès des employés au cours des prochaines semaines.

RÉSOLUTION : 2017-01-316

Adoption de la Politique sur la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé, à la sécurité et au mieux-être

ATTENDU QUE l'article 5.1.1 de la Norme entreprise en santé du bureau de normalisation du Québec (BNQ) (chapitre 5) exige le dépôt et l'adoption d'une Politique sur la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé, à la sécurité et au mieux-être;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval souhaite bâtir sur ses acquis afin d'atteindre les standards d'excellence édictés par le BNQ en la matière et obtenir une certification en témoignant;

ATTENDU QUE le comité de direction du CISSS de Laval recommandait, lors de sa rencontre du 6 décembre 2016, l'adoption de la Politique sur la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé, à la sécurité et au mieux-être;

ATTENDU QUE les rôles et responsabilités du conseil d'administration, tel que convenu lors du conseil d'administration du 26 janvier 2017, seront ajoutés à la Politique sur la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé, à la sécurité et au mieux-être

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte, à l'unanimité, la Politique sur la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé, à la sécurité et au mieux-être avec l'ajout des rôles et responsabilités du conseil d'administration.

11.2 Accès aux soins de santé et aux services sociaux en anglais au Québec / Résultats du sondage de satisfaction auprès de la population anglophone

Documents déposés :

- . 11.2_Fiche_Langue_anglaise_Sondage_CROP_RCSSS;

- . 11.2_Presentation au CA - Sondage CROP RCSSS et Plan action;
- . 11.2_Presentation - Sondage CROP RCSSS.

M. Gary Stoopler, directeur programme déficience et responsable de l'accès aux services en langue anglaise, est invité à présenter ce point à l'ordre du jour. Il explique que le Réseau communautaire de services de santé et de services sociaux (RCSSS) a été constitué en septembre 2000 pour soutenir les efforts des communautés d'expression anglaise du Québec visant à assurer l'accès aux services de santé et aux services sociaux dans leur langue.

Le 31 mars 2016, suite à un sondage téléphonique réalisé par la firme CROP auprès de 3 014 Québécois d'expression anglaise âgés de 18 ans et plus, le RCSSS a publié un rapport sur l'accès aux soins de santé et aux services sociaux en anglais au Québec. Les résultats de cette étude en ce qui concerne la région de Laval, ont été présentés par la chercheuse responsable du rapport, lors de la dernière rencontre du « Networking and Partnering Initiative de Laval », une instance consultative composée des représentants des organismes communautaires anglophones de Laval.

Les faits saillants du sondage pour la région de Laval ainsi que le plan d'action :

Faits saillants :

- . 50,4% des répondants lavallois se disent insatisfaits de l'accès aux services de la santé et aux services sociaux en anglais;
- . 75,2% des répondants lavallois ont déclaré ne pas avoir été servis en anglais dans un CLSC
- . 47,4% des répondants ont déclaré ne pas avoir été servis en anglais dans la salle d'urgence ou clinique externe de l'hôpital
- . 2,3% des personnes d'expression anglaise de Laval ont répondu qu'elles ont eu recours aux services de santé et des services sociaux l'extérieur de leur région;
- . 85,5% parmi la population d'expression anglaise de Laval ont déclaré ne pas avoir reçu d'informations sur les services en anglais au cours des deux dernières années.

Plan d'actions

- . Reconstitution du comité régional pour le programme d'accès aux services de santé et services sociaux en langue anglaise;
- . Révision du Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de la région;
- . Nouveau cadre de référence pour la préparation des programmes d'accès sera transmis aux établissements par le MSSSS au cours de l'année 2017;
- . Le Programme d'accès 2012-2015 de la région demeure toujours en vigueur;
- . Le comité de langue anglaise aura le mandat d'élaborer et assurer la mise en œuvre du nouveau programme d'accès;
- . La majorité du contenu du nouveau site web du CISSS de Laval sera bilingue.

En terminant, M. Stoopler précise que le rapport complet est disponible sur le site internet du réseau communautaire de santé et de services sociaux – CHSSN.

11.3 Présentation du tableau de veille de la performance (dimension 3 de la salle de pilotage)

Documents déposés :

- . 11.3_Fiche_Tableau de veille de la performance_v2;
- . 11.3_Rapport_Animation salle pilotage;

Mme Barbir est invitée à présenter ce point à l'ordre du jour. Elle rappelle que le 24 novembre dernier, le conseil d'administration avait assisté à la première animation de la salle de pilotage stratégique et pris connaissance des indicateurs de veille de performance de l'établissement et qu'il avait alors été mentionné que ces indicateurs allaient constituer une première version du tableau de bord du conseil d'administration et que les résultats seraient déposés aux séances du conseil d'administration.

12 Affaires cliniques

12.1 Programme distinction – Service aux victimes d'AVC d'Agrement Canada (volet : services de réadaptation à l'interne)

Document déposé :

- . 12.1_Fiche_Programme distinction AVC;
- . 12.1_lettre_JEWSD;
- . 12.1_Rapport_JEWSD_Programme Distinction.

M. Gary Stoopler est invité à présenter ce point à l'ordre du jour.

Le programme AVC de la direction des programmes de DI-TSA et DP offre des services à une clientèle adulte nécessitant une réadaptation intensive pour des déficiences et des incapacités dues à un accident vasculaire cérébral (ou autres pathologies entraînant des déficiences similaires, telles que des hémorragies intracrâniennes).

Le programme Distinction - Services aux victimes d'AVC d'Agrement Canada reconnaît les établissements qui font preuve d'excellence sur le plan clinique et d'un engagement exceptionnel à l'égard du leadership en matière de soins aux victimes d'AVC.

En février 2016, la direction des programmes de DI-TSA et DP a soumis une demande de reconnaissance à ce programme de distinction pour le volet des services de réadaptation à l'interne qui se retrouvent à l'Hôpital juif de réadaptation. La visite menée par deux évaluateurs experts en décembre 2016 fut un grand succès avec l'obtention d'un taux de 97,14%.

Dans leur rapport, l'équipe d'évaluateurs a mentionné que l'Hôpital juif de réadaptation jouissait d'une très bonne réputation dans la région du Montréal métropolitain et faisait preuve d'un engagement et d'une détermination marqués à l'égard de l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et services dispensés.

Afin de conserver le statut d'organisme ayant réussi le programme de distinction, l'établissement doit transmettre à tous les six mois, des données découlant de nos indicateurs de rendement par le biais d'un plan d'amélioration de la qualité du rendement. Une visite est prévue tous les quatre ans.

M. Stoopler ainsi que l'ensemble du conseil d'administration tiennent à féliciter Mme Franceen Kaizer et son équipe pour l'exceptionnel travail.

13 Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

13.1 Comité de vérification

13.1.1 Situation financière, à la période 8, s'étant terminée le 12 novembre 2016

Documents déposés :

- . 13.1.1_Fiche_résultat_période 8_12 novembre 2016;
- . 13.1.1_Résultats consolidés période 8 (sommaire);
- . 13.1.1_Suivi budgétaire période 8_CISSS de Laval 2016-2017 (sommaire);

M. Éric Champagne, directeur des ressources financières est invité à présenter ce point à l'ordre du jour.

Les résultats réels cumulatifs de la période 8 s'étant terminée le 12 novembre 2016 présentent une situation financière en surplus de 39 850 \$ sur un budget cumulatif de 404 M\$. D'ailleurs, nous projetons l'équilibre budgétaire au 31 mars 2017.

Les documents déposés présentent les résultats globaux ainsi qu'un tableau par direction présentant les écarts budgétaires cumulatifs à la période 8. Il est à noter une détérioration importante des écarts budgétaires pour la période. Une analyse approfondie sera réalisée avec les directions concernées afin de déterminer si les problématiques sont récurrentes. Toutefois, des budgets de transition ont été injectés afin de garder l'équilibre budgétaire.

RÉSOLUTION : 2017-01-317

Situation financière à la période 8 s'étant terminée le 12 novembre 2016

ATTENDU la situation financière du CISSS de Laval telle que présentée pour la période financière 8 s'étant terminée le 12 novembre 2016;

ATTENDU qu'un suivi régulier de la situation financière est assuré par l'établissement et que des mesures ont été prises et le seront dans les prochaines périodes afin d'assurer le respect de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2017;

ATTENDU la recommandation du comité de direction, lors de sa séance tenue le 13 décembre 2016, d'adopter les résultats financiers pour la période 8 s'étant terminée le 12 novembre 2016;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa séance tenue le 11 janvier 2017, d'adopter les résultats financiers pour la période 8 s'étant terminée le 12 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux adopte, à l'unanimité, les résultats financiers pour la période 8 s'étant terminée le 12 novembre 2016 présentant une situation financière en surplus de 39 850 \$ sur un budget cumulatif de 404 M\$ et l'équilibre budgétaire est projeté au 31 mars 2017.

13.1.2 Répartition de l'enveloppe régionale de maintien des actifs informationnels 2015-2016

Documents déposés :

- . 13.1.2_02_0_Fiche_DRI_Répartition_Enveloppe_Régionale_MAI_2015_2016;
- . 13.1.2_02_1_Ltre C Barbir - CGMAI - 2015-2016;
- . 13.1.2_02_2_MSSS_CGMAI_Annexe_Circulaire_2008-019 (14-12-15);
- . 13.1.2_02_3_CISSS_Laval_MAI_2015_2016_Distribution_Proposée.

M. Guy Germain, directeur adjoint ressources informationnelles, est invité à présenter ce point à l'ordre du jour.

Une somme de 726 914 \$ a été allouée par le MSSS, à la région de Laval le 8 avril 2016, dans le contexte du CGMAI 2015-2016. Cette somme sera répartie entre les établissements admissibles de la région au prorata du nombre d'actifs informationnels visés.

Elle sera utilisée pour le maintien du parc de postes de travail en tenant compte des objectifs d'optimisation et de mise à niveau des infrastructures technologiques ainsi que des orientations gouvernementales et ministérielles en matière de mise à niveau des systèmes d'exploitation des postes de travail.

RÉSOLUTION : 2017-01-318

Répartition de l'enveloppe régionale de maintien des actifs informationnels 2015-2016

ATTENDU que l'enveloppe de maintien des actifs informationnels 2015-2016 a été autorisée pour la région de Laval, par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), au montant total de 726 914 \$;

ATTENDU que la répartition proposée de l'enveloppe de maintien des actifs informationnels 2015-2016 est conforme aux principes de distribution définis dans le cadre de gestion de maintien des actifs informationnels du ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU que le MSSS demande que l'enveloppe de maintien des actifs informationnels 2015-2016 soit adoptée par une résolution du conseil d'administration;

ATTENDU que la répartition proposée de l'enveloppe de maintien des actifs informationnels 2015-2016 a été présentée et adoptée par les membres du comité de direction du CISSS de Laval lors de la séance tenue le 13 décembre 2016;

ATTENDU que la répartition proposée de l'enveloppe de maintien des actifs informationnels 2015-2016 a été présentée et adoptée par les membres du comité de vérification du CISSS de Laval lors de la séance tenue le 11 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument proposée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de Laval adopte, à l'unanimité, et telle que déposée, la répartition proposée de l'enveloppe de maintien des actifs informationnels 2015-2016.

14 Correspondance

Il n'y a aucun sujet pour ce point.

15 Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration se tiendra le 16 mars 2017 à 18 h 30.

16 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président du conseil d'administration déclare la séance levée à 20 h 40.

Le président,

Le secrétaire,

Yves Carignan

Caroline Barbir